Nations Unies S/PV.4081 (Resumption 1)



Conseil de sécurité

Cinquante-quatrième année

Provisoire

4081e séance
Mercredi 15 décembre 1999, à 15 heures
New York

Président :	M. Hain	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
Membres :	Argentine	M. Petrella
	Bahreïn	M. Al-Dosari
	Brésil	M. Fonseca
	Canada	M. Fowler
	Chine	M. Qin Huasun
	États-Unis d'Amérique	M. Holbrooke
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Dejammet
	Gabon	M. Dangue Réwaka
	Gambie	M. Jagne
	Malaisie	M. Hasmy
	Namibie	M. Andjaba
	Pays-Bas	M. van Walsum
	Slovénie	M. Žbogar

Ordre du jour

La situation en Afrique

99-86736 (F)

La séance est reprise à 15 heures.

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres que j'ai reçu des représentants de la Suède et de la Zambie des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Dahlgren (Suède) et M. Kasanda (Zambie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Nigéria. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Mbanefo (Nigéria) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je dois tout d'abord dire que je n'ai pratiquement préparé que des points de débats, en raison de l'impression que nous avions quand nous avons été invités à cette séance.

Je tiens à vous exprimer la gratitude de la délégation nigériane d'avoir convoqué cette première séance interactive du Conseil de sécurité relative à l'Afrique.

D'une façon général, l'Afrique est considérée comme l'enfant déshérité, qui a besoin d'une attention et d'un traitement particuliers à tout point de vue. C'est en ce sens que je me félicite du premier pas que fait le Conseil en se renseignant sur l'Afrique, en écoutant si possible les Africains eux-mêmes. Et c'est avec enthousiasme que j'envisage la poursuite de cette initiative au cours de la présidence des États-Unis, le mois prochain. J'espère simplement que l'on ne s'arrêtera pas là, car les consultations officieuses pour traiter des questions soulevées ici aujourd'hui doivent se poursuivre.

Compte tenu du format de la séance, j'aimerais me concentrer sur deux grands domaines.

D'abord, la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les mécanismes régionaux de règlement et de gestion des conflits. A cet égard, je parlerai de l'expérience de ma propre sous-région.

Le Conseil se rappellera que le Groupe de contrôle (ECOMOG) de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) est né d'un manque d'intérêt de la part initial des membres de la communauté internationale pour le conflit libérien. Les dirigeants de la CEDEAO ont relevé le défi et ont réussi à rétablir la paix au Libéria, et ils jouent maintenant un rôle actif dans le rétablissement de la paix et de la stabilité en Sierra Leone.

L'ECOMOG est donc devenu un véritable instrument de maintien de la paix dans la sous-région de l'Afrique occidentale. Il a permis de prévenir le chaos et les terribles tragédies humaines qui ont caractérisé les premières phases de la crise libérienne. La décision prise récemment par les Nations Unies d'autoriser la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) est le type de réaction que les dirigeants de la CEDEAO avaient demandée au Libéria, mais ils se sont heurtés à un refus. La MINUSIL est par conséquent une initiative dont on se félicite. Elle officialise le type de partenariat qui doit régir les relations entre l'Organisation des Nations Unies et une organisation sous-régionale comme la CEDEAO. Pour que ce partenariat puisse oeuvrer à la promotion de la paix et de la sécurité dans la région cela implique tout d'abord des consultations régulières entre le Secrétaire général de l'ONU et les dirigeants de la CEDEAO, et ensuite une promesse de ressources par les pays donateurs pour appuyer le rétablissement, le maintien et la consolidation de la paix dans la sous-région.

Le deuxième domaine est celui de la prévention des conflits. Je voudrais que l'on se concentre à présent sur la prévention des conflits sur le continent. La question importante, à laquelle il faut s'attaquer a trait aux mesures d'une grande portée que les Nations Unies et la communauté internationale peuvent prendre pour empêcher que les États qui sortent d'une situation de conflit ne replongent dans des conflits. Il est largement reconnu que les États qui se trouvent dans une phase de transition de la guerre à la paix sont toujours dans une situation précaire. Alors qu'ils sont confrontés à des problèmes gigantesques dans tous les secteurs, ils manquent des ressources et des capacités pour s'attaquer à ces problèmes de manière approfondie. La question qu'il convient de se poser est celle de savoir pourquoi les Nations Unies et la communauté internationale ne manifestent pas le même enthousiasme pour appuyer les États africains concernés afin qu'ils puissent eux-aussi connaître les mêmes succès que les pays européens. La communauté internationale doit par conséquent faire montre du même degré d'engagement en faveur de l'Afrique, que celui qui est si manifeste dans les efforts pour reconstruire les pays européens, notamment dans la région des Balkans.

La situation actuelle, où des États africains ont été manifestement abandonnés à leur triste sort, n'est pas acceptable. Si l'on veut éviter que ces pays ne sombrent dans la crise et les conflits, la communauté internationale doit participer activement aux efforts de redressement, de réintégration et de réconciliation.

Un autre domaine que le Conseil de sécurité doit étudier de très près touche aux structures d'appui que l'on peut mettre en place pour éviter que les démocraties naissantes sur notre continent ne soient entraînées dans un conflit. Cette décennie a vu de nombreux États africains passer d'un régime à parti unique ou militaire à des démocraties multipartites. C'est une évolution importante, mais cela n'a certainement pas amélioré le niveau de vie de nos populations. La situation économique de beaucoup d'États africains est telle que les dirigeants africains ne sont pas en mesure de lancer des programmes et des projets qui produiront les dividendes de la démocratie, sous forme de bénéfices concrets pour leur peuple.

Le Président de mont pays, le Président Olusegun Obasanjo, l'a dit très justement dans une déclaration faite il y a quelques années, quand il a affirmé qu'il ne saurait y avoir de démocratie pour un ventre affamé. La communauté internationale doit donc prendre des mesures de grande portée pour aider ces démocraties naissantes à assurer une bonne gouvernance et à renforcer leurs institutions démocratiques.

Ces mesures devraient comprendre, tout d'abord, l'annulation de la dette des pays africains. Si les États africains sont soulagés du fardeau de la dette, ils pourront utiliser les ressources qui auraient été consacrées au service de la dette pour exécuter d'importants programmes et projets au bénéfice de leur population.

Deuxièmement, la communauté internationale devrait également déployer d'urgence des efforts concertés pour tirer les peuples africains de la misère et de la pauvreté qui sont dorénavant le lot de ces sociétés après les conflits.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Nigéria des aimables paroles qu'il m'a adressées.

Je voudrais dire, de mon siège de Président, à quel point nous apprécions l'impulsion que le Président Obasanjo donne à la reconstruction du Nigéria.

Le prochain orateur est le représentant du Japon. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Takasu (Japon) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette séance pour étudier les modalités d'un renforcement du partenariat de l'Organisation des Nations Unies avec l'Afrique.

Je ferai aujourd'hui les deux observations suivantes, compte tenu de la structure et de l'objectif que vous avez donnés à cette séance préparée par vous.

Tout d'abord, je voudrais insister sur l'importance d'une réaction rapide et adéquate du Conseil de sécurité aux crises en Afrique. Il est particulièrement important que les membres du Conseil, et en particulier les membres permanents, s'acquittent de leur travail en étant conscients du fait que si le Conseil ne prend pas les mesures nécessaires en temps voulu, des souffrances humaines s'ensuivront inévitablement.

J'évoquerai, dans ce contexte, la question de la République démocratique du Congo. Il n'est que trop évident que l'échec éventuel du processus de paix en République démocratique du Congo pourrait avoir de graves répercussions sur l'ensemble du continent.

L'Accord de Lusaka, conclu en juillet, et qui a instauré le cessez-le-feu en République démocratique du Congo, est un succès véritablement digne d'éloges des États d'Afrique concernés. Il est par conséquent impératif que la communauté internationale lui apporte tout l'appui nécessaire. J'espère que le Conseil de sécurité prendra rapidement la décision d'envoyer les 500 observateurs militaires en République démocratique du Congo afin de renforcer la mise en oeuvre de l'Accord de Lusaka par toutes les parties intéressées, et qu'il s'attellera à déployer le plus tôt possible une force complète de maintien de la paix. Je voudrais vous assurer, Monsieur le Président, que le Japon, qui finance 20 % du coût de toute opération de maintien de la paix, soutiendrait toute décision du Conseil allant dans ce sens.

Deuxièmement, je tiens à insister sur le fait qu'il est nécessaire de renforcer la capacité des organisations régionales et sous-régionales de maintenir la stabilité en Afrique.

L'expérience récente de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et de la

Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) face aux conflits a clairement montré qu'il existe un consensus au sein de la population africaine sur le rôle actif que peuvent jouer les organisations régionales et sous-régionales dans le domaine de la prévention de la belligérence et de la médiation dans les conflits. Mais il est devenu clair, également, que la capacité que ces organisations ont de jouer ce rôle est entravée par le manque d'infrastructures administratives et de ressources financières. Je suis pleinement au fait de la coopération déjà en cours dans ce domaine entre les Secrétariats de l'ONU et de l'OUA mais je souhaiterais proposer que le Conseil assume un rôle plus énergique dans la mobilisation de la communauté internationale afin de renforcer la capacité des organisations régionales et sous-régionales en Afrique de maintenir la paix et la stabilité.

Dans ce contexte, j'informe le Conseil que le Japon organisera un colloque international à Tokyo au mois de mars prochain sur les divers rôles des organisations sous-régionales et des organisations non gouvernementales dans la prévention et la résolution des conflits en Afrique. Nous y invitons les représentants de l'ONU, de l'OUA, de la CEDEAO, de la SADC et de l'IGAD, ainsi que de diverses institutions de recherche et organisations non gouvernementales.

Il est clair que nous avons besoin d'une impulsion plus forte du Conseil de sécurité pour ce qui est de la sensibilisation de la communauté internationale aux crises qui éclatent en Afrique. J'espère sincèrement que, fort de notre débat d'aujourd'hui, le Conseil aura désormais la capacité de répondre aux crises en Afrique de façon plus efficace et plus rapide.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Japon, notamment de sa brièveté, qui est très appréciée, et dont auront pris bonne note, j'en suis convaincu, les autres orateurs de cet après-midi.

L'orateur suivant est le représentant de l'Ukraine. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Yel'chenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Comme beaucoup d'autres Membres de l'Organisation, l'Ukraine est profondément préoccupée par le décalage frappant qui existe entre toute l'attention accordée par le Conseil de sécurité aux questions africaines et les réalisations concrètes obtenues à ce jour. Je tiens donc à dire combien ma délégation sait gré à la présidence du Royaume-Uni de son initiative digne d'éloge, et à vous remercier personnellement, Monsieur le Président, de nous avoir invités à réfléchir à la situation et à discuter de modalités pratiques de renforcer l'impact que le Conseil peut avoir sur le règlement des conflits en Afrique.

Je limiterai mes observations aux seules questions énoncées dans votre très utile note officieuse.

Concernant votre première question, il est indéniable qu'une coopération accrue entre le Conseil de sécurité et l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et les grandes organisations sous-régionales africaines contribuerait considérablement à la réalisation des objectifs de paix et de sécurité sur le continent. De nombreuses mesures concrètes ont déjà été proposées pour améliorer cette coopération. Certaines d'entre elles ont été institutionnalisées par l'Assemblée générale ou par le Conseil de sécurité. De nouvelles idées inventives sont apparues au cours du débat d'aujourd'hui.

À la lumière de ce qui précède, les membres du Conseil pourraient envisager d'engager un processus visant à regrouper de façon systématique cette abondance d'idées et de suggestions différentes sur la question en un seul document. Il importe au plus haut point que ce document comporte un certain nombre de principes directeurs clairs et de recommandations à l'intention de diverses entités, au sein comme en dehors du système des Nations Unies, pour commencer ou accélérer la mise en oeuvre de propositions concrètes visant à améliorer l'interaction entre le Conseil de sécurité et les structures régionales en Afrique. Le Conseil devrait également soumettre à des examens périodiques les processus de mise en oeuvre en y apportant, s'il y a lieu, les corrections nécessaires.

Bref, le Conseil de sécurité doit faire preuve de plus de leadership et de créativité à la fois dans la conception de propositions concrètes dans ce domaine et dans la gestion efficace de leur exécution par la suite. Les membres du Conseil jugeront peut-être bon de réfléchir à l'opportunité de créer un organe subsidiaire spécial dont le mandat serait de coordonner les rapports du Conseil avec l'OUA et les organisations sous-régionales en Afrique. À cet égard, nous saluons votre proposition, Monsieur le Président, d'établir un mécanisme spécial chargé d'examiner les différentes idées pouvant faire l'objet de consultations entre le Conseil de sécurité et l'OUA.

Sur la question de savoir comment faire face aux besoins africains en matière de maintien de la paix, je ne m'attends pas à ce que les solutions que nous avons proposées soient véritablement originales mais il se peut que leur

récurrence reconfirme leur importance. Pour ma délégation, en dehors d'un financement suffisant, qui est indubitablement une condition *sine qua non* du succès de toute opération de maintien de la paix, deux autres aspects méritent qu'on s'y arrête collectivement.

Premièrement, il est impératif de poursuivre les efforts en cours en vue d'améliorer les mécanismes existants de l'ONU permettant la disponibilité et le déploiement rapides des soldats du maintien de la paix une fois que le Conseil de sécurité en a donné l'autorisation. Dans un premier temps, cela se rapporte au système des forces et moyens en attente des Nations Unies et à l'état-major de mission à déploiement rapide. Le Secrétariat de l'ONU et les États Membres doivent poursuivre cette entreprise en mettant davantage l'accent sur les besoins particuliers du continent africain en matière de maintien de la paix.

Le second domaine a trait au renforcement des capacités de maintien de la paix des pays africains en vue de leur permettre de participer plus activement aux opérations de maintien de la paix dans le cadre des Nations Unies. Nous saluons les initiatives très utiles qui ont été prises en ce sens au cours des dernières années. Il serait important, à notre avis, de faire en sorte que les efforts dans ce domaine soient plus centralisés et plus intégrés.

Eu égard, Monsieur le Président, à votre troisième question — concernant des suggestions éventuelles en matière d'instruments supplémentaires utilisables par le Conseil pour le règlement des conflits en Afrique, le présent débat montre clairement que l'on ne manque pas dans cette organisation de capacité imaginative. L'Ukraine attache une importance particulière à une plus grande utilisation pour l'Afrique d'instruments de prévention adéquats.

À cet égard, je voudrais seulement mentionner un de ces mécanismes, à savoir les missions envoyées par le Conseil de sécurité dans la région, dont vous avez, Monsieur le Président, souligné la valeur dans votre propre déclaration. Nous engageons le Conseil de sécurité à étudier de manière plus approfondie le concept de ces missions dans son ensemble. Par exemple, il est facile d'imaginer que, dans certaines situations, ces missions pourraient avoir un impact important si elles étaient envoyées lors des premières phases d'une situation de conflit.

Nous encourageons également le Conseil à faire preuve de davantage de fermeté s'agissant de renforcer l'efficacité des embargos sur les armes en Afrique et de faire face au problème du transfert illicite des armes sur le continent. Nous savons par exemple que la politique actuelle du Conseil à cet égard vise essentiellement à inciter les pays à établir des procédures plus rigoureuses de contrôle des exportations pour les ventes d'armes afin d'empêcher toute transaction illicite. D'autre part, l'expérience accumulée à l'échelle mondiale montre de façon convaincante que si fermes que soient les mesures de contrôle des exportations établies par un État souverain, elles ne sauraient nous garantir totalement contre la possibilité de violations ultérieures par des tierces parties.

À cet égard, je voudrais réitérer la proposition de l'Ukraine d'organiser sous les auspices de l'ONU une réunion internationale d'experts des principaux pays producteurs d'armes en vue d'élaborer des mesures efficaces pour empêcher la revente d'armes à des tiers par les utilisateurs de ces armes. Il y aurait lieu de rappeler que cette proposition a été faite par le Ministre des affaires étrangères de l'Ukraine lors de la séance du Conseil de sécurité qui s'est tenue à la fin de septembre.

Il y a également un autre aspect qui revêt une importance particulière pour la question qui nous occupe et qu'on ne saurait oublier dans le cadre de ce débat. Cet aspect a trait à la volonté politique du Conseil de réagir comme il convient face aux situations de conflit en Afrique, de même qu'à sa disposition à assumer une part du coût et des charges que comportent les opérations de maintien de la paix dans cette partie du monde. On aurait peine à ne pas convenir que cette volonté et cette disposition sont aujourd'hui les instruments les plus propres à assurer le succès des activités du Conseil sur le continent. Pour sa part, l'Ukraine, qui sera prochainement membre du Conseil, est déterminée à collaborer étroitement avec tous les États Membres de l'Organisation pour faire en sorte que le partenariat ONU-Afrique soit couronné de succès.

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais dire que j'accueille personnellement avec une grande satisfaction la suggestion du représentant de l'Ukraine d'organiser une réunion internationale sur les ventes d'armes légères et d'autres armes en général. Comme on le sait, l'UNITA reçoit des armes de nombreux fournisseurs, notamment d'Europe orientale. Nous ne saurions donc trop nous féliciter de cette suggestion.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Rwanda. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Mutaboba (Rwanda) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je suis heureux de vous voir présider cette séance et je voudrais vous dire combien nous apprécions

votre initiative d'organiser ce débat important sur la situation en Afrique. Nous sommes également reconnaissants à votre gouvernement du rôle de premier plan qu'il joue pour mettre sur pied un nouveau partenariat avec notre cher continent.

Je voudrais faire quelques remarques sur ce sujet. L'une d'entre elles, qui est plus évidente aujourd'hui qu'elle ne l'était auparavant, concerne la nécessité de mieux connaître l'Afrique.

Alors que nous discutons du problème complexe de la prévention des conflits, nous devons nous poser plusieurs questions essentielles avant d'analyser le fond de la question qui nous occupe, à savoir comment devrions-nous empêcher les conflits? Il existe une tendance générale à toujours mettre la charrue avant les boeufs lorsque nous traitons de questions ayant trait à l'Afrique. La solution de facilité, lorsqu'on n'arrive pas à trouver des réponses adéquates aux problèmes qui se posent a toujours consisté à qualifier commodément les problèmes africains de tribaux ou d'ethniques, d'adopter ensuite des résolutions et de prendre des décisions, puis de passer à autre chose. En fin de compte, les problèmes réapparaissent quelques jours ou quelques mois plus tard et les leçons qu'il y aurait eu lieu d'en tirer ne sont jamais apprises, et les crises se poursuivent sans relâche. C'est cette tendance à mettre la charrue avant les boeufs et à ne pas identifier les vrais problèmes en temps réel qui a abouti à l'événement en réponse auquel la communauté des nations avait dit «plus jamais».

De nombreux prétendus experts internationaux sur le Rwanda n'ont pas su pendant longtemps établir un rapport entre l'histoire de mon pays et les crises dans lesquelles il était plongé. Par exemple, le fait d'appeler des personnes qui parlaient la même langue et qui avaient la même culture, la même religion et le même système politique, des «tribus» ou des «groupes ethniques», voire des «groupes raciaux différents» n'était et n'est toujours rien d'autre qu'un signe d'ignorance et de partialité. Le Conseil sait fort bien qu'avec le même genre d'anthropologie aveugle, on pourrait parler aujourd'hui des tribus galloise, anglaise, irlandaise ou écossaise. Mais, grâce à Dieu, cela n'est pas le cas; et cela n'aurait jamais dû être le cas au Rwanda.

Lorsqu'on ne traite pas des questions en jeu en République démocratique du Congo aujourd'hui et que l'on s'attarde à des concepts ou notions de «personnes invitées» ou «non invitées» à participer aux affaires du Conseil, on ne fait rien d'autre que de se détourner des véritables problèmes à résoudre. Cela étant, je ne veux pas non plus dire que ces séances ont été inutiles.

Les orateurs précédents ont déclaré à juste titre qu'il est grand temps d'apprendre à mieux connaître l'Afrique telle qu'elle est aujourd'hui, et non pas telle qu'elle était pendant ou avant l'époque coloniale. L'Afrique a changé et elle continue de changer. Elle change sans doute pour le mieux, et nous devrions l'aider à faire les prochains pas plutôt que de la décourager par le silence ou par des décisions qui par commodité ne s'appuient sur aucune documentation. Si les membres de cet organe se rendaient plus souvent sur le continent — et à cet égard, nous savons gré à l'Ambassadeur Holbrooke de sa visite — cela pourrait enrichir leurs connaissances, les éclairer et leur permettre de faire des rectifications nécessaires pour prendre les bonnes décisions au bon moment.

Il faut désigner des experts véritables et compétents sur l'Afrique à tous les niveaux de cette Organisation si nous voulons le bien de l'Afrique. Vous me direz qu'il y a des experts. Mais sont-ils véritablement des experts dans tous les sens du terme? Nous devons éviter d'accumuler des erreurs en pensant que nous faisons bien. Il ne faut jamais agir ainsi. Les approches erronées proviennent d'expertises fausses qui, bien sûr, engendrent des notions et des concepts inexacts, lesquels conduisent à des politiques et des décisions désastreuses concernant l'Afrique. Cet état de choses doit être rectifié et peut en fait être rectifié.

Il est nécessaire d'entreprendre des recherches et de coordonner leurs conclusions et leurs résultats avec l'Organisation de l'unité africaine (OUA), qui est l'organisation du continent africain, et l'Organe central du Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits. Vous ne pouvez plus négliger l'OUA plus longtemps et nul ne doit le faire sous aucun prétexte. L'Afrique a son mot à dire et il faut l'aider à le dire. Les idées que nous et les autres avons, de même que la logistique et les résolutions du Conseil de sécurité, pourraient compléter les conclusions des recherches dont je viens de parler. Il faudrait les revoir pour permettre une bonne coordination et une bonne compréhension entre les parties à la recherche d'un terrain d'entente. L'OUA et le Conseil de sécurité devraient jouer un rôle de premier plan à cet égard, comme cela a déjà été souligné par les orateurs précédents.

Je voudrais maintenant parler du maintien de la paix. Le maintien de la paix est une responsabilité de l'ONU et il en est toujours ainsi. Aujourd'hui, grâce à un grand nombre de livres, d'articles, de récits de témoins oculaires, de modules sur «les leçons à tirer de l'expérience du Rwanda», etc., qui sont apparus depuis 1994, nous commençons à en savoir un peu plus sur les événements qui ont conduit au génocide et sur la façon ponctuelle et implacable

avec laquelle il a été exécuté. Nous pouvons mesurer l'aveuglement de la communauté internationale lorsque l'ordre a été donné, au début même des massacres, de retirer les forces de la Mission des Nations Unies au Rwanda (MINUAR) — la force de maintien de la paix déployée dans le pays en 1994 —, par là abandonnant les Rwandais à leur sort et les laissant à la merci des milices Interahmwe assoiffées de sang, qui sont toujours actives au-delà de nos frontières.

Ce n'est pas le nombre des soldats qui fait problème; c'est le type de mandat que donne ou devrait donner le Conseil de sécurité. Nous ne cessons de dire que nous avons tiré des leçons de cette expérience après le retrait des forces de maintien de la paix qui étaient stationnées au Rwanda en 1994. Nous avons fini par nous rendre compte que nous avions en fait la possibilité de mettre un terme au génocide si le Conseil de sécurité avait donné mandat à la MINUAR de le faire. Un simple changement de mandat par un trait de plume et l'adoption d'une résolution du Conseil au titre du Chapitre VII auraient pu éviter la mort de plus d'un million de personnes. L'intervention n'aurait pas nécessité une opération militaire d'envergure. Les tueurs étaient des bandes sans formation militaire et armées surtout de bâtons, de lances et de machettes.

Le commandant de la MINUAR à l'époque, le général Dallaire, à qui nous devons un grand respect et une grande admiration pour avoir dit ce qu'il pensait en temps opportun, affirmait que 5 000 hommes et un mandat auraient suffi pour faire cesser les tueries. Revoir ultérieurement les résolutions et mesures prises indique à quel point cet organe a besoin d'être amélioré et d'agir d'une façon plus réfléchie. Ma délégation se réjouit de voir une telle initiative émaner de votre présidence, qui va jusqu'à l'an 2000 — année que nous souhaiterions voir consacrée à l'Afrique.

S'agissant de la volonté politique pour la prise de mesures opportunes, ma délégation estime que nous assistons en République démocratique du Congo à un conflit résultant de l'incapacité de la communauté internationale d'intervenir au Rwanda au cours de l'horrible printemps de l'année 1994. Ce n'est pas le résultat de la non-intervention de certains membres du Conseil en 1996, comme une poignée de gens essaient de le faire croire aujourd'hui. Ils auraient dû intervenir en 1994 ou juste après, et pas plus tard.

Ils doivent intervenir maintenant et mettre en pratique l'Accord de Lusaka. L'incapacité de maintenir l'élan de juillet et août 1999 a conduit certains protagonistes à répéter le même refrain d'agresseurs contre des invités, comme si cela était opportun et qu'il s'agissait de choses méritant qu'on s'y arrête en cette phase des événements. Mon collègue de l'Afrique du Sud l'a mieux dit et de façon plus concise.

Les rapports d'aujourd'hui, dont les membres ont probablement entendu parler, indiquent que le Président Masire du Botswana a finalement été accepté par les deux parties — le Gouvernement de la République démocratique du Congo et les rebelles — comme médiateur. Nous connaissons tous la force de caractère du Président Masire et nous lui souhaitons plein succès. Nous attendons de voir davantage de volonté politique de cet organe pour renforcer ses propres décisions. Nous avons besoin de voir les comités de sanctions, tels que ceux de l'Angola et du Rwanda, assumer pleinement leurs responsabilités et obtenir des résultats, au lieu du statu quo confortable de silence, qui est assimilé par certains à une complicité.

Je voudrais terminer en disant qu'après le Rwanda, nous avons eu la Sierra Leone, le Libéria, la résurgence de l'Interahamwe dans la région des Grands Lacs, et la continuation de la situation en Somalie et d'autres guerres oubliées en Afrique. Nous devons nous interroger à ce sujet. Pourquoi est-ce que cette année, alors que la tragédie se déroulait au Kosovo, nous avons qualifié les organisateurs des tueries de «généraux», alors que les tueries en Afrique étaient imputables à des «seigneurs de la guerre»? Pourquoi les tueries entre Africains sont-elles toujours qualifiées de tribales alors que celles entre Européens — en ex-Yougoslavie par exemple — sont toujours décrites comme étant un «nettoyage ethnique»?

Il est plus impératif que jamais que nous nous engagions dans un sérieux exercice d'introspection et nous interrogions sur le fait de savoir si nous avons vraiment appris notre leçon. Si nous abordons nos échecs passés et comprenons mieux les réalités sociopolitiques toujours en évolution autour de nous, nous pourrons alors empêcher de futurs conflits en Afrique et dans le monde.

M. Aboul Gheit (Égypte) (*parle en arabe*) : De nombreux États africains et leurs dirigeants pensent sincèrement qu'en dépit de tout ce qui a été dit sur l'Afrique au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale, ces instances n'accordent pas la même attention à l'Afrique et à ses problèmes par rapport à d'autres questions internationales.

Le Conseil de sécurité doit donc bouger quand surgit une situation affectant la paix et la sécurité internationales en Afrique et nécessitant l'intervention de l'ONU. Ces

mesures doivent alors être rapides, efficaces et susceptibles de réaliser les buts et mandat du Conseil.

Je voudrais évoquer trois points. S'agissant du maintien de la paix, nous ne sommes pas d'accord avec le concept de maintien de la paix africain. Mais nous appuyons l'idée d'opérations des Nations Unies de maintien de la paix en Afrique. Nous soutenons aussi les moyens de rendre ces opérations efficaces, et de leur assurer les ressources financières et humaines, à un niveau proportionnel au mandat et aux buts décidés par le Conseil de sécurité.

Dans les cas où le Conseil de sécurité met en place une mission de maintien de la paix sur le continent en vue d'être déployée («en codéploiement») auprès d'une opération déjà en cours d'une organisation sous-régionale, la coopération entre les deux organisations doit se fonder sur les avantages comparatifs que peut offrir chacune d'elles, afin que leurs activités soient intégrées et ne fassent pas double emploi. Naturellement, le mandat de chaque organisation doit être clair pour réaliser cet objectif.

Il reste que les activités visant le renforcement des capacités des États africains dans des opérations de maintien de la paix ne doivent pas conduire ou contribuer à conduire à l'imposition aux seuls États africains de la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales en Afrique : l'ONU doit assumer ses responsabilités principales à cet effet.

Partant, l'Égypte maintient sa position qui est de considérer qu'une force en attente africaine pour le maintien de la paix en Afrique est dépourvue d'utilité. La raison principale du renforcement des capacités africaines — qu'il s'agisse des capacités des pays individuels ou d'organisations sous-régionales ou même de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) — doit être d'accroître les capacités africaines en vue de participer aux opérations de maintien de la paix de l'ONU en Afrique ou ailleurs, notamment par ce qu'on appelle «des forces et moyens en attente».

Même si nous avons salué la résolution du Conseil de sécurité créant la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL), nous pensons, à l'instar de nombreux autres orateurs qui ont pris la parole aujourd'hui, que la façon dont le Conseil traite du conflit en République démocratique du Congo et du maintien de la paix là-bas constituera le test véritable de la crédibilité du Conseil à l'égard de l'Afrique et servira d'étalon de mesure du degré d'attachement du Conseil à la réalisation de la paix et de la stabilité dans la région des Grands Lacs.

S'agissant du renforcement de la coordination et de la coopération entre le Conseil de sécurité et l'OUA et d'autres organisations sous-régionales, nous devons d'abord souligner un principe fondamental qui veut que le Conseil ne traite que des aspects de coopération et de coordination relevant de ses compétences vu que l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et d'autres institutions de mise en oeuvre ont un rôle essentiel à cet égard.

Nous soulignons aussi l'importance de réaliser un accord sur un cadre de coopération entre les deux parties concernées avant de lancer une opération, une mission ou une activité quelconque. Ce cadre devrait fixer clairement le rôle et la responsabilité de chaque partie et organisation. Ce qui est encore plus important, c'est que chaque organisation joue sa propre partie dans ce qu'il a été convenu de faire. Par exemple, l'ONU a contribué, en coopération avec l'Organisation de l'unité africaine, à la préparation de l'Accord de Lusaka pour amener un cessez-le-feu en République démocratique du Congo. L'OUA a, quant à elle, créé une Commission militaire mixte et a désigné un médiateur chargé de mener un dialogue politique intérieur. Nous attendons des Nations Unies qu'elles assument leurs responsabilités en vertu de l'Accord en créant et dépêchant une mission intégrée de maintien de la paix en République démocratique du Congo.

Enfin, en ce qui concerne les mécanismes qu'on peut créer pour la prévention et le règlement des conflits, le Conseil de sécurité pourrait envisager d'envoyer des missions conjointes d'établissement des faits, en coopération avec l'OUA, pour voir de près quelles mesures prendre pour régler un conflit et connaître les points de vue des parties à un conflit et des États africains qui entreprennent une initiative de médiation à cet égard. Nous considérons aussi qu'il est important que le Conseil joue un rôle plus efficace dans la coordination des initiatives africaines, tant nationales que régionales, visant à régler un conflit, et ce, comme un premier pas vers son assomption du rôle principal dans l'affaire. La crise actuelle en Somalie, qui se poursuit depuis 1991, montre clairement qu'il faut renforcer le rôle du Conseil, et non se contenter d'appuyer les efforts africains.

On peut également envisager de créer un mécanisme permanent chargé de coordonner les efforts du Conseil et de l'Organisation de l'unité africaine — idée que vous, Monsieur le Président, avez lancée. Ce mécanisme examinerait les éventuels effets secondaires des sanctions imposées à un État ou à une partie en Afrique d'une part, et, d'autre part, les moyens d'appliquer et de resserrer les sanctions déjà en vigueur. Je dois ici mentionner le rôle positif joué par

l'Ambassadeur du Canada, M. Robert Fowler, en sa qualité de Président du Comité des sanctions sur l'Angola.

Enfin, je voudrais vous transmettre, Monsieur le Président, la profonde gratitude de mon pays pour votre présidence de cette séance et pour l'initiative que vous avez prise à cet égard.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Égypte des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Mozambique. Je tiens à lui dire que cela a été un grand honneur pour moi de visiter le Mozambique la semaine dernière avec S. M. la Reine.

J'invite le représentant du Mozambique à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Santos (Mozambique) (*parle en anglais*) : J'ai sous les yeux non pas un discours, mais quelques notes. Nous voulons avant toute chose vous dire notre gratitude, Monsieur le Président, pour l'initiative que vous avez prise de tenir cette séance. Nous pensons qu'elle est tout à fait opportune et nous voulons vous féliciter pour ce que votre pays a fait jusqu'à présent pour l'Afrique, surtout pour ce qui est de la lutte contre la pauvreté. Nous pensons qu'un règlement de cette question de la pauvreté nous aiderait à régler bien des problèmes en Afrique, y compris les conflits. Nous sommes confrontés à des situations complexes, et nous avons besoin d'approches innovatrices pour les traiter. Je pense que ce débat interactif nous aidera à les trouver.

Je voudrais soulever quelques points. Tout d'abord, je voudrais dire que les Africains ont la responsabilité principale de la prévention, de la gestion et du règlement des conflits en Afrique. Ceci a d'ailleurs été souligné par des dirigeants africains, qui se sont engagés à prendre des mesures à cet égard. Mais le Conseil de sécurité a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité dans le monde, Afrique y comprise. Ce que veut l'Afrique, c'est un traitement égal et juste.

Nous considérons que la coordination et la coopération sont essentielles et nous sommes à cet égard d'accord avec votre délégation, Monsieur le Président. Nous pensons qu'une telle coopération et une telle coordination devraient commencer au Conseil de sécurité lui-même. Nous avons pu constater, dans certains cas, un manque de coopération et de coordination au sein du Conseil, lorsque des décisions n'ont pas été prises à temps pour éviter des problèmes. Nous nous heurtons toujours à ce problème dans le cas de la République démocratique du Congo et dans d'autres situations.

Il peut être très difficile de rattraper une occasion manquée. Nous pensons qu'une fois que le Conseil a pris une décision en temps opportun, des ressources devraient être mises à sa disposition en fonction de l'ampleur du problème. Ce principe a été souligné tout au long du débat ce matin et cet après-midi. Nous pensons qu'une fois qu'un accord a été conclu au sein du Conseil sur une question particulière, les intervenants dans le pays et dans la région doivent être identifiés. Il devrait être aisé de les contacter par l'intermédiaire des Représentants permanents, ici à New York, des pays affectés de la région.

Il faudrait également prendre contact avec les dirigeants de la région, avec le Secrétaire général de l'OUA et avec le Président en exercice de l'OUA. Le Président du Groupe des pays d'Afrique pour ce mois est également disponible pour établir de tels contacts. Je pense qu'aussi bien le Président de l'OUA que le Secrétaire général de l'OUA sont disponibles pour venir au Conseil de sécurité à chaque fois que ce sera nécessaire. Une autre pratique qui, pensons-nous, devrait être adoptée s'agissant de l'Afrique, c'est l'envoi de missions du Conseil de sécurité aux zones touchées par un conflit. Nous pensons que cette pratique servirait à garantir que les décisions prises par le Conseil le sont en connaissance de cause.

Nous pensons également que les opinions de l'OUA et des dirigeants africains devraient être à la base des décisions prises par le Conseil. Les suggestions et recommandations du Conseil ne devraient pas conditionner l'action.

Ce matin, l'Ambassadeur Holbrooke a parlé de la question de la République démocratique du Congo et a évoqué les conditions qu'il importe de réunir si l'on veut qu'une mission de maintien de la paix soit envoyée en République démocratique du Congo. Nous sommes d'accord avec lui, si ce n'est que l'envoi d'une mission de maintien de la paix ne saurait être tenue en otage par une seule condition — celle de choisir un médiateur. Nous pensons qu'il est important de choisir un médiateur, mais nous ne pensons pas que ce choix devrait arrêter le processus. Heureusement, les deux parties coopèrent en vue de trouver un médiateur. Nous pensons que c'est là une chose importante. Mais nous soutenons qu'il ne faut pas imposer de conditions, sinon le processus ne pourra pas aller de l'avant.

Nous sommes d'accord pour dire que tous les instruments dont dispose le Conseil de sécurité dans le cadre de

son mandat devraient être utilisés. Il faudrait également envisager des méthodes novatrices pour régler les conflits et pour répondre à des conditions précises. Nous sommes d'accord avec le représentant du Canada qui a dit qu'il conviendrait de renforcer l'efficacité des instruments existants. C'est probablement là le plus important. Nous pourrons ensuite trouver des moyens inédits.

Nous devons tirer un enseignement important des sanctions imposées à l'UNITA; en fait, elles constituent une expérience qui, à mon avis, nous enseignera beaucoup de leçons. Ce qui est fait à présent semble efficace et nous remercions l'Ambassadeur Fowler du travail qu'il accomplit. Nous devrions en tirer des enseignements et juger de son efficacité. Nous considérons également comme importante l'introduction d'éléments de consolidation de la paix après les conflits afin de permettre une transition sans heurts et le passage d'une opération de maintien de la paix à une opération de consolidation de la paix. La difficulté à ce niveau vient de ce que le Conseil de sécurité met fin au mandat alors que le problème demeure entier. Mais si la transition se fait sans heurts, d'autres organes de l'ONU et d'autres institutions interviendront — comme par exemple le Conseil économique et social et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Nous avons par ailleurs le Groupe des Nations Unies pour le développement qui peut assurer la coordination interinstitutions. Nous pensons, par conséquent, qu'il devrait aussi y avoir une coopération et une collaboration entre le Conseil de sécurité et tous ces autres organes. Je pense que cela donnerait la possibilité aux habitants des pays de s'attaquer aux causes profondes des conflits et de trouver des solutions à partir de leur pays même.

La Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) est une organisation sous-régionale en Afrique qui a eu aussi bien de bonnes que de mauvaises expériences. Elle peut apporter son appui au travail du Conseil de sécurité pour régler les conflits dans la région. Au cours des dernières semaines, un groupe de diplomates des pays de la SADC ont travaillé avec les membres du Conseil de sécurité et d'autres délégations sur la question de la République démocratique du Congo. Tous ceux que nous avons rencontrés jusqu'à présent nous ont dit qu'il s'est agi là d'une entreprise importante et utile. Nous pensons qu'il y a là un important mécanisme pour résoudre notamment la problématique des conflits.

En tant que Président en exercice de la SADC, je voudrais dire que nous allons continuer à travailler avec les membres du Conseil pour assurer le suivi des conclusions du débat d'aujourd'hui; nous pensons qu'on mesurera le succès du débat à l'aune du suivi et des mesures concrètes que nous pourrons prendre à son issue.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Mozambique des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je voudrais simplement souligner le fait que nous avons entendu cinq orateurs au cours des 50 dernières minutes, ce qui signifie en moyenne 10 minutes par orateur. À cette allure nous n'aurons pas entendu tous les orateurs d'ici 17 h 30, heure à laquelle je compte lever la séance.

Le prochain orateur est le représentant de la République démocratique du Congo. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Kapanga (République démocratique du Congo) : Monsieur le Président, la présente séance publique du Conseil de sécurité consacrée à la situation en Afrique, et plus particulièrement, au partenariat entre les Nations Unies et l'Afrique, est une initiative du Gouvernement et du Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Ma délégation aimerait se joindre à toutes celles qui l'ont précédée pour vous en exprimer toutes ses sincères félicitations et vous remercier, Monsieur le Ministre, de rehausser par votre présence cet important événement.

La séance de ce jour intervient exactement une semaine après le débat à l'Assemblée générale sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine (OUA), au cours duquel S. E. M. Baali, Représentant permanent de l'Algérie et Représentant du Président en exercice de l'OUA a magistralement, avec clarté et éloquence, fait un exposé sur la vision africaine d'un partenariat entre l'Organisation universelle et l'Organisation régionale qui est la fierté de l'Afrique tout entière.

La question de la coopération entre l'ONU, plus précisément son Conseil de sécurité, et l'OUA est d'actualité eu égard aux multiples foyers de tensions qui ont surgi dans notre cher continent depuis la fin de la guerre froide.

Cette coopération, pour qu'elle soit effective, pose l'épineuse question des réformes en profondeur du système décisionnel des Nations Unies, lequel doit pouvoir s'adapter et s'ajuster aux défis du monde nouveau en gestation. Ma délégation pense plus particulièrement à l'inexorable avancée de la mondialisation.

Selon les prescriptions de la Charte des Nations Unies, le Conseil de sécurité est l'organe onusien de sécurité collective, principalement chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales. C'est cette même Charte, par son Article 51, qui reconnaît aux États le droit naturel de légitime défense individuelle et collective, article qui s'inscrit toutefois dans la prolongation immédiate de l'alinéa 3 de l'Article 27, qui, en conférant le droit de veto aux membres permanents du Conseil de sécurité, institutionnalise en réalité la possibilité de blocage du mécanisme de sécurité collective. Cette situation a eu des effets dévastateurs sur les tentatives visant la définition de l'agression dont mon pays est victime de la part de ses voisins. Elle a également eu des effets dévastateurs sur les différentes initiatives visant à promouvoir la paix et la concorde nationale dans mon pays et dans d'autres pays africains.

À ce stade, qu'il me soit permis, au nom de mon gouvernement, de féliciter très sincèrement M. Kofi Annan, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, pour les efforts inlassables qu'il ne cesse de déployer pour que la paix revienne dans mon pays, et que la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo, la MONUC, devienne enfin une réalité.

Le système de la sécurité collective, étant devenu incertain du fait de la fin de la guerre froide, a favorisé et toléré l'éclosion des alliances. Ces clivages diplomatiques ou alignements aux conflits ouverts contrarient et empêchent même le fonctionnement impartial de la sécurité collective.

Le développement des alliances du monde contemporain est ainsi largement perçu comme la conséquence du blocage systématique de la sécurité collective. L'ONU illustre donc par son évolution ces relations étroites entre les alliances et le fonctionnement imparfait du mécanisme de sécurité collective. Cela a favorisé la définition d'une diplomatie coercitive, laquelle tend à résoudre le conflit armé et ses incertitudes par l'acceptation des conditions d'accords fixées par la partie qui en a pris l'initiative. La crise limite souvent la décision, principalement l'option militaire à un choix entre des alternatives ou plans préalablement établis. Cette limitation n'est guère reconnue à l'adversaire ainsi déterminé qui est théoriquement censé être libre de ses mouvements.

C'est ainsi que dans le cas de la guerre en République démocratique du Congo, mon pays est surpris des contradictions suscitées au sein même du Conseil de sécurité; il est également surpris des lenteurs dans l'application de ses résolutions et de ses décisions du fait de l'action de certains de ses États membres qui s'y opposent, et il constate avec regret que ces membres ne font en réalité que perpétuer la misère, la désolation, la souffrance des populations civiles, femmes, enfants et vieillards compris.

Ces États membres du Conseil n'hésitent pas à pousser le cynisme jusqu'à exiger ensuite de l'adversaire, qu'ils ont eux-même déterminé, une application discriminatoire du respect des droits de l'homme. Il est étonnant que ces mêmes membres du Conseil de sécurité sont les premiers à dénier aux populations civiles ces mêmes droits qu'ils prétendent vouloir protéger. Ce comportement est pitoyable et regrettable.

En République démocratique du Congo, du fait de cette attitude irresponsable, environ 800 000 déplacés internes et 200 000 réfugiés errent dans l'ensemble du territoire national et attendent, pendant que le Conseil de sécurité, ou certains de ses membres, se fourvoient dans la recherche d'une solution à cette guerre, sous la menace des canons meurtriers venus de l'est.

Pour terminer, ma délégation estime que les défis les plus caractéristiques de la période d'incertitudes que le monde traverse actuellement sont la menace de guerre nucléaire, le terrorisme international de petits groupes désespérés, la submersion de certaines régions, comme la région des Grands Lacs, par des masses de population étrangère poussées par des déséquilibres démographiques et économiques accentués, et pourquoi pas, la paix au prix des crises importantes.

Le besoin d'une réforme en profondeur de l'organisation universelle est plus que d'actualité. Le Conseil de sécurité est amené à subir de profondes mutations, tant dans sa composition que dans l'usage qu'il fait du droit de veto. L'alinéa 3 de l'Article 27 doit être modifié.

Le Secrétaire général ne doit plus être seulement le premier administrateur de l'Organisation. Une répartition adéquate des pouvoirs entre le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et le Secrétaire général s'avère nécessaire afin de permettre à ce dernier, en collaboration étroite avec les organisations régionales, de définir et de mener à bien une diplomatie préventive. Cette diplomatie préventive en stabilisant un conflit local, notamment par l'interposition d'une force militaire, constitue aussi la meilleure voie à même de prévenir un conflit généralisé entre les grandes puissances. Cette démarche, c'est-à-dire la réforme en profondeur du système des Nations Unies, est une condition sine qua non pour que l'Organisation universelle s'attaque efficacement aux défis de la paix mondiale, et partant de celle du continent africain.

Monsieur le Président, ma délégation vous assure de toute sa disponibilité pour oeuvrer avec vous en ce sens, au moment opportun.

Le Président (*parle en anglais*) : J'invite l'Ambassadeur Chowdhury, du Bangladesh, à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Chowdhury (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Nous sommes heureux que cette séance publique soit organisée aujourd'hui pour discuter de la question du partenariat entre les Nations Unies et l'Afrique et de l'amélioration de celui-ci. Ma délégation se félicite de l'initiative qui a été prise par le Royaume-Uni, par l'intermédiaire de la présidence du Conseil pour ce mois que ce pays assure. Monsieur le Ministre, nous vous remercions de participer personnellement à cette séance et de guider nos délibérations. Nous espérons que les conclusions que vous tirerez de ce débat donneront lieu à l'adoption de mesures dans ce domaine. Nous remercions également votre Représentant permanent, l'Ambassadeur Sir Jeremy Greenstock, qui assure avec une grande efficacité la présidence des travaux du Conseil au cours de ce mois. Ma délégation est également très heureuse d'apprendre qu'au cours de la présidence des États-Unis, le mois prochain, quatre séances seront consacrées à l'examen de questions intéressant l'Afrique. Nous nous félicitons de cette initiative.

Le Bangladesh remercie le Secrétaire général de la déclaration qu'il a faite ce matin, déclaration qui contenait un certain nombre de suggestions ciblées et utiles. Nous pensons qu'il serait approprié que le Conseil examine certaines d'entre elles de plus près. Depuis la publication de son rapport de l'année dernière, le Conseil a adopté quatre résolutions et déclarations présidentielles, qui contiennent des recommandations et suggestions précieuses. L'une des premières mesures que pourrait prendre le Conseil serait d'assurer le suivi de ces quatre résolutions pour en faire ressortir ce qui pourrait être mis en oeuvre. S'agissant du débat qui nous occupe aujourd'hui, nous souhaiterions faire six commentaires concernant des mesures susceptibles d'être prises dans ce domaine par le Conseil.

Premièrement, en ce qui concerne le rôle des organisations régionales et sous-régionales, nous nous appuyons sur la résolution 1197 (1998) du Conseil, en particulier pour ce qui a trait à la mise en place d'un système d'alerte rapide. Il semble qu'il se dégage d'ores et déjà une tendance positive concernant la collaboration entre le Conseil de sécurité et les organisations régionales et sous-régionales, marquée notamment par un déploiement commun au Libéria. Des perspectives se présentent pour un déploiement de ce type en Sierra Leone. Nous nous réjouissons donc de cette tendance.

Deuxièmement, le mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits et de maintien de la paix et de la sécurité mis en place par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) est très important et nous pensons que le Conseil pourrait s'associer directement à un tel mécanisme en envoyant des missions spéciales composées de ses propres représentants. Nous voudrions rappeler, avec une grande satisfaction, la mission effectuée par le Conseil de sécurité, sous la conduite de l'Ambassadeur Andjaba, au Timor oriental. Nous y voyons un précédent qui mériterait d'être suivi à l'avenir.

Troisièmement, le Conseil devrait adopter une approche plus volontariste et tirer parti de tous les mécanismes disponibles au titre du Chapitre VI de la Charte, que ce soit par voie de négociation, d'enquête, de médiation, etc. Ce sont là des moyens efficaces de règlement ou de prévention des crises et il devrait y avoir recours. Nous sommes profondément heureux que le Président Mandela ait très aimablement accepté de faire office de facilitateur pour le Burundi. Nous pensons que ce type d'instrument ou de mécanisme pourrait être utilisé également dans d'autres domaines, en collaboration avec l'OUA et la CEDEAO.

Quatrièmement, il importe de développer les capacités de l'Afrique en matière de maintien de la paix; ceci a été reconnu comme un instrument extrêmement utile. Nous pensons notamment qu'une relation pourrait être établie avec des centres régionaux existants de maintien de la paix en Afrique et nous encourageons une telle initiative de la part du Conseil de sécurité et du Secrétariat.

Cinquièmement, il est nécessaire que le Conseil fournisse une assistance technique et matérielle en temps opportun pour répondre aux besoins en matière de maintien de la paix, ce qui exige un renforcement des capacités de déploiement rapide des Nations Unies. Nous pensons qu'il s'agit là d'un domaine que nous devons examiner attentivement.

Sixièmement, mon dernier point porte sur la question des enfants dans les conflits armés, qui a donné lieu à l'adoption d'une résolution du Conseil de sécurité il y a quelques mois. Nous pensons que c'est là un domaine qui devrait faire l'objet d'une attention particulière en Afrique. Je ferai deux commentaires à ce sujet. Le premier porte sur la proposition du Secrétaire général visant à mettre un frein au commerce incontrôlé des armes en Afrique et sur le problème des trafics d'armes légères, et la résolution 1209 (1998) du Conseil de sécurité. Nous pensons que de nom-

breuses mesures contenues dans cette résolution doivent être appliquées et le Conseil pourrait appuyer le moratoire de la CEDEAO relatif à l'importation, à l'exportation et à la fabrication d'armes légères. Nous pensons qu'en l'occurrence, il y a une possibilité d'action au niveau du Conseil. Nous voudrions également dire que pour faire face aux problèmes de l'Afrique, il faut adopter une approche simultanée à l'échelle du système. C'est là un aspect qu'il ne faut pas perdre de vue.

Enfin, Monsieur le Président, au moment où vous clôturez notre réunion et vous tirez quelques conclusions, nous voudrions proposer que la présidence mette sous forme de tableau toutes les suggestions et propositions et toutes les idées précises et qui ont été formulées lors des interventions faites au cours de cette séance. Peut-être que cette présentation pourrait être mise à la disposition des délégations afin qu'elles puissent noter les points qui les intéressent particulièrement et réfléchir sur les moyens d'avancer sur la base de cette moisson d'idées et de suggestions spécifiques.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Bangladesh de la façon très pratique dont il a abordé cette question, et qui est fort appréciée.

Le prochain orateur inscrit sur la liste est le représentant de l'Inde, ce grand pays que j'ai eu le privilège de visiter le mois dernier. Je l'invite à s'asseoir à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Sharma (Inde) (*parle en anglais*) : Ma délégation se félicite de cette réunion interactive sur le partenariat entre l'ONU et l'Afrique et je suis très heureux, Monsieur le Président, de vous voir la présider.

En septembre, notre Ministre d'État a pris la parole au Conseil, la dernière fois que cet organe a organisé un débat sur l'Afrique. Nous ne savons pas quelle utilisation a été faite par le Conseil des points de vue et idées exprimés au cours de cette séance, mais nous espérons qu'il prendra sérieusement en considération les points de vue des États qui ne sont pas membres du Conseil. Ces discussions n'auraient guère d'utilité si elles n'étaient que des gestes symboliques.

Je voudrais évoquer, Monsieur le Président, dans le cadre du temps que vous avez imparti, certains aspects des questions que vous avez soulevées.

En ce qui concerne la façon d'améliorer la coopération entre la Conseil et l'Organisation de l'unité africaine (OUA), nous pensons que les pays africains sont mieux placés pour s'exprimer sur cette question. Cependant, en général, à chaque fois qu'un conflit éclate, ou avant cela, lorsque des tensions montent, la paix ou le calme ne peuvent être rétablis que si les parties elles-mêmes se montrent disposées à résoudre leurs différends. Le besoin premier et primordial est par conséquent que les pays les plus directement concernés manifestent une volonté politique de régler pacifiquement leurs problèmes.

Les résultats en Afrique sont remarquables. Lors de presque chaque conflit majeur, les Africains eux-mêmes ont trouvé ou essayent de trouver des solutions diplomatiques. C'est le cas au Libéria, en Guinée-Bissau, en Sierra Leone, en République démocratique du Congo, au Burundi et entre l'Éthiopie et l'Érythrée. Une fois établi un cadre de règlement pacifique, le soutien de la communauté internationale devient souvent essentiel et le rôle du Conseil de sécurité devient alors crucial. Le Conseil a plusieurs rôles à jouer : faire peser son poids politique en faveur d'un accord, mettre sur pied des opérations de maintien de la paix et en superviser la mise en oeuvre. En l'occurrence, malheureusement, l'expérience a montré que les efforts de l'Afrique ont trop souvent été mis en échec ou entravés par le manque d'appui du Conseil de sécurité. La solution à ce problème est du seul ressort du Conseil. Il ne devrait pas, en affirmant vouloir appuyer les initiatives de l'Afrique, esquiver ses responsabilités découlant de la Charte.

Pour ce qui est de la question de faire face plus efficacement aux besoins de l'Afrique dans le domaine du maintien de la paix, nous nous félicitons des efforts faits au plan international pour renforcer les capacités de l'Afrique en matière de maintien de la paix. Nous sommes heureux de constater que le Secrétariat a accordé plus d'attention à ce renforcement, comme l'a indiqué le Secrétaire général dans ses rapports, notamment le document A/54/63 publié en février 1999. Le Secrétaire général note que le maintien de la paix reste un instrument vital pour l'ONU et il a proposé des mesures supplémentaires grâce auxquelles on pourra réaliser peu à peu des progrès pour développer les capacités de maintien de la paix de l'Afrique. Nous trouvons encourageant que certaines de ces recommandations aient été suivies de mesures d'application.

Comme le Secrétaire général l'a dit dans un de ses rapports, malgré les succès de l'action de la communauté internationale au Mozambique et ailleurs, l'expérience de la Somalie semble encore hanter certains membres du Conseil. Mais les arguments avancés sur les coûts élevés des opérations ou sur le manque de ressources ou sur les risques encourus par les soldats de maintien de la paix ne sont pas défendables. Une réaction tardive ou insuffisante de l'ONU

a une mauvaise signification pour les parties et renforce la croyance que l'Afrique est délaissée.

Un grand nombre d'orateurs qui nous ont précédés ont parlé de la nécessité d'une action rapide en République démocratique du Congo. L'Ambassadeur de l'Afrique du Sud a dit aujourd'hui que la République démocratique du Congo était le test décisif. Nous appuyons l'appel lancé en faveur d'une action rapide en République démocratique du Congo.

Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour améliorer la préparation à la prévention des conflits et le maintien de la paix en Afrique, qui a été utilisé pour financer les activités de formation dans certains pays en Afrique n'a reçu de contribution que d'un seul pays et je suis heureux de dire que c'est le vôtre, Monsieur le Président. Mais il n'y a pas lieu de commenter davantage.

Sur la question des instruments supplémentaires, nous ne pensons pas qu'il soit nécessaire de rechercher des instruments nouveaux pour résoudre les conflits en Afrique. Les instruments existants s'ils sont utilisés sincèrement, impartialement et de façon transparente sont suffisants. Le problème est que les instruments disponibles n'ont pas été utilisés du tout ou n'ont pas été bien utilisés. Un exemple en est le fait que même si un embargo sur les armes a été imposé à l'UNITA en Angola, ce mouvement ne manque pas d'armes ni d'autres ressources qu'il a acquises grâce à des connivences ou des complicités. Le Conseil doit par conséquent accorder davantage d'attention à l'application rapide et ferme de ses propres décisions.

Nous nous sommes félicités des débats du Conseil consacrés à l'Afrique et y avons pris part activement. Mais, les solutions aux problèmes complexes de l'Afrique nécessitent une approche multidisciplinaire, comportant un important aspect de développement économique et social qui se situe en dehors du mandat du Conseil de sécurité et dont les organes compétents sont l'Assemblée générale et les institutions spécialisées de l'ONU et les institutions financières internationales. Même si le Conseil doit être plus actif en Afrique, il devrait éviter de céder à la tentation d'empiéter sur des domaines situés en dehors de son mandat.

Pour terminer, je voudrais dire que l'Inde est fière de ses relations établies de longue date avec l'Afrique et de sa participation à presque toutes les opérations de maintien de la paix qui ont lieu dans le continent, à commencer par les opérations complexes et difficiles au Congo. Actuellement, des contingents indiens de soldats et de police civile participent à trois des quatre missions de maintien de la paix de l'ONU en Afrique. Au moment même où nous discutons des efforts pour développer le partenariat entre l'ONU et l'Afrique, environ 1 700 soldats de la paix indiens sont en route pour la Sierra Leone pour participer à la mission de la paix de l'ONU dans ce pays. La Conférence internationale sur les opérations de maintien de la paix de l'ONU que nous avons accueillie à New Delhi en mars dernier a mis très nettement l'accent sur le maintien de la paix en Afrique, en se penchant sur des études de cas portant sur les opérations de l'ONU en Somalie, au Rwanda et en Angola. Nous avons fait des efforts particuliers pour assurer une large participation des pays africains.

C'est peut-être un domaine auquel le Conseil devrait s'intéresser. Les États africains ont développé des compétences spécialisées en matière de rétablissement de la paix et de maintien de la paix. Nous devons nous prévaloir de ces compétences. Le Conseil de sécurité et le Secrétariat constateront qu'il serait utile d'écouter attentivement l'expérience africaine et d'en tirer profit dans leurs propres entreprises.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de la Nouvelle-Zélande. Je l'invite à s'asseoir à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Powles (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux autres pour saluer très chaleureusement cette initiative britannique d'organiser ce débat public aujourd'hui.

Je me rends très bien compte que de nombreux États pourraient beaucoup plus que le mien légitimement revendiquer l'attention du Conseil sur cette question critique. Je serai donc très bref et j'aborderai la question du point de vue de l'expérience de la Nouvelle-Zélande en tant que pays ayant apporté une contribution modeste aux efforts de maintien de la paix en Afrique. Parmi nos engagements, on peut citer les cas de l'Angola, de la Somalie, du Mozambique, de la Sierra Leone et également celui de l'aide aux réfugiés dans la région des Grands Lacs.

Il existe un sentiment général et compréhensible qu'on ne traite pas l'Afrique avec équité lorsqu'il s'agit d'allouer les ressources de maintien de la paix de l'ONU. La crédibilité du Conseil nécessite qu'il soit perçu comme un organe impartial lorsqu'il s'intéresse aux crises où qu'elles se produisent, que CNN y soit présent ou non.

La Nouvelle-Zélande est profondément préoccupée par la tendance manifeste depuis quelques années, à quelques exceptions près, qui consiste à s'éloigner d'un financement

des opérations de maintien de la paix par des quotes-parts imposées pour compter, dans une mesure excessive, sur des fonds d'affectation spéciale alimentés par des contributions volontaires. Cela porte atteinte à la responsabilité collective qui est le fondement de la Charte. D'un point de vue pratique, cela signifie que les régions qui ne peuvent pas attirer l'appui des donateurs ne bénéficieront pas de l'action de l'ONU à laquelle elles ont droit. Par conséquent, ma délégation se félicite particulièrement d'avoir entendu le point de vue exprimé ce matin même par le Secrétaire général.

Le revers de la médaille est, bien entendu, que les parties au différend qui sont convenues de la nécessité d'une présence de forces de maintien de la paix des Nations Unies sont obligées de mettre tout en oeuvre pour assurer la sécurité de ces forces et celle du personnel des Nations Unies et du personnel associé. Il conviendrait, à notre avis, de mettre davantage l'accent sur la prévention, en particulier par le biais du rôle d'alerte rapide que le Secrétaire général pourrait jouer, tel que prévu dans l'Article 99 de la Charte.

Enfin, comme on l'a abondamment signalé, les causes profondes de la plupart des conflits dans la région tiennent notamment au niveau élevé de pauvreté et de sous-développement et aux inégalités des chances entre différents groupes. Nous pensons que le Conseil de sécurité devrait, pour ces questions, tirer beaucoup plus parti de ses relations avec le Conseil économique et social, suivant les dispositions de l'Article 65 de la Charte.

Le Président (*parle en anglais*) : La contribution du représentant de la Nouvelle-Zélande est un modèle à suivre par tous et je l'en remercie.

L'orateur suivant est le représentant des Bahamas. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Moore (Bahamas) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais dire, comme la plupart des collègues qui ont pris la parole avant moi, tout le plaisir que j'éprouve à constater que vous avez bien voulu consacrer une partie de votre temps à venir débattre de cette question très urgente dont nous sommes saisis. Je voudrais également dire aux membres du Conseil que nous saluons l'idée d'un débat public dans la mesure où cela permet à ceux d'entre nous qui sont intéressés par la stabilité du monde, et tout particulièrement de l'Afrique, d'exprimer leurs sentiments.

Je serai très bref. L'Organisation des Nations Unies n'a pas d'objectif plus élevé, d'engagement qui lui tienne plus à coeur, d'ambition plus grande que de prévenir les conflits armés sur le continent africain. J'ai eu l'occasion de lire le rapport que le Secrétaire général a présenté au Conseil l'année dernière et j'ai également écouté ce matin sa déclaration et celle de l'Ambassadeur du Canada. Je dois dire franchement que ces rapports et déclarations contiennent des solutions aux problèmes de l'Afrique.

Plutôt qu'une longue répétition des mêmes choses, il me semble qu'il faut une volonté politique de la part non seulement des États membres de l'Afrique, mais en fait de tous les États membres de l'Assemblée générale et, plus particulièrement, de ce Conseil.

Je vous ai écouté ce matin, Monsieur le Président. Vous avez mis en relief le fait que vous étiez un fils de l'Afrique. J'ai réfléchi à cela et je me suis dit que ce doit être le moment historique de l'Afrique. En ce moment même, le Président de l'Assemblée générale est un fils de l'Afrique, le Secrétaire général est un fils de l'Afrique, vous, Monsieur le Président, êtes également un fils de l'Afrique, le Président du groupement parlementaire du Commonwealth est également un fils de l'Afrique, le Président du Mouvement des pays non alignés est également un fils de l'Afrique, de même que le Président du Groupe des 77 et de la Chine. Que faut-il de plus? Il faut qu'il existe une volonté politique du Conseil et, en fait, des membres concernés.

J'ai, moi aussi, lu le rapport de la Communauté économique africaine et je sais qu'elle est attachée à son Traité et à l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Nous pouvons passer en revue les définitions et les problèmes puisque nous les avons maintes fois identifiés dans cette salle. Ce qu'il faut maintenant, c'est une action en Afrique. Il nous faut une plus grande présence des institutions des Nations Unies et il nous faut les ressources nécessaires pour appuyer et appliquer un grand nombre des recommandations faites dans le rapport du Secrétaire général et dans la déclaration faite par l'Ambassadeur Fowler du Canada.

Je pense que ce moment est le bon. L'attention du monde est centrée sur l'Afrique. Nous devrions faire tout ce que nous pouvons, plutôt que d'en parler encore. Nous devons utiliser ces programmes tels qu'ils sont énoncés et les appuyer de notre action — les appuyer avec les ressources du monde.

Je vais être très gentil en étant très bref. Je voudrais terminer comme j'ai commencé. La volonté politique qui est nécessaire pour résoudre le problème de l'Afrique doit émaner de cette salle. Nous pouvons parler indéfiniment,

mais il faut mobiliser la volonté politique d'agir. Je terminerai en paraphrasant le Secrétaire général : L'Organisation des Nations Unies n'a pas d'objectif plus élevé, d'engagement qui lui tienne plus à coeur, d'ambition plus grande que de prévenir les conflits armés sur le continent africain.

Le Président (*parle en anglais*) : J'espère qu'en parlant de tous ces fils de l'Afrique, le représentant des Bahamas ne nous accusait pas d'impérialisme à l'envers.

L'orateur suivant est le représentant du Kenya. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Kuindwa (Kenya) (*parle en anglais*) : Il est bon de voir un vieil ami et, en fait, un fils de l'Afrique présider cette importante séance sur l'Afrique. Monsieur le Président, vos liens avec notre continent — et notamment avec mon propre pays, le Kenya, où vous êtes né — me donnent grand espoir que votre mission importante en faveur de l'Afrique à la veille du millénaire sera couronnée de succès.

Je voudrais féliciter votre prédécesseur, le Représentant permanent de la Slovénie, l'Ambassadeur Danilo Türk, qui a présidé le Conseil durant le mois de novembre, de son excellent travail. Nous remercions également le Secrétaire général de l'exposé fort précis qu'il nous a fait ce matin et nous souscrivons également aux vues présentées par le représentant de l'Algérie au nom du Président de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et par le représentant du Cameroun, le Président du Groupe africain pour ce mois.

Je voudrais faire deux observations et mentionner quelques autres points spécifiques sur certaines questions. Tout d'abord, conformément à la Charte des Nations Unies, la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales incombe au Conseil de sécurité. Les efforts régionaux, sous-régionaux ou autres pour traiter de la paix et de la sécurité ne peuvent être que complémentaires, mais le système des Nations Unies doit encourager ces efforts.

Deuxièmement, à la suite du mandat que nous avons récemment rempli au Conseil de sécurité, nous constatons non seulement que les questions africaines dominent l'ordre du jour du Conseil, mais que la plupart sont bloquées en raison d'une attention insuffisante. Nous avions espéré qu'à la fin de notre mandat, une nette évolution vers le règlement de certains de ces conflits se serait produite. Au lieu de cela, et c'est triste à dire, la plupart se poursuivent avec la même intensité, tandis que d'autres se sont transformés en crises encore plus complexes. Ma délégation se félicite par conséquent des déclarations qui ont été faites ce matin par les représentants des Pays-Bas et de la Chine au sujet de cette situation.

Concernant la question de l'amélioration de la coordination et de la coopération entre le Conseil de sécurité et l'OUA, ainsi que les principales organisations sous-régionales, notamment la coordination des activités conjointes sur des questions spécifiques, je voudrais faire les quatre observations suivantes.

Premièrement, dans notre déclaration faite au Conseil le 24 avril 1998, ma délégation s'est félicitée de la création par le Secrétaire général d'un Comité exécutif pour la paix et la sécurité. Nous appuyons sa mise en place et nous attendons avec intérêt de pouvoir prendre connaissance des rapports portant sur ses activités. Nous voudrions également savoir ce que devient le bureau de liaison des Nations Unies au siège de l'OUA à Addis-Abeba, étant donné qu'il était chargé de renforcer la coopération entre les deux organisations et faciliter le déploiement coordonné des efforts politiques de prévention, de gestion et de règlement des conflits en Afrique.

Deuxièmement, la réunion annuelle des deux Secrétaires généraux de l'OUA et de l'ONU constitue un bon mécanisme qui pourrait être revitalisé. Il serait très utile aux États Membres de savoir si cette structure fonctionne bien.

Troisièmement, nous souhaitons proposer la création d'un mécanisme prévoyant des réunions trimestrielles dans lesquelles les secrétaires généraux, les secrétaires exécutifs et les facilitateurs d'organisations régionales et d'initiatives telles que l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), la Communauté de l'Afrique orientale, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et l'initiative pour le Burundi, entre autres, pourraient se rencontrer pour échanger des vues et mettre en commun les diverses propositions ayant trait à la résolution des conflits. Nous pensons avec le Secrétaire général que ces réunions devraient se tenir en Afrique et nous recommandons l'examen de ces propositions au Conseil.

Quatrièmement, il serait important d'améliorer la liaison avec les représentants africains auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York en tenant, notamment, des réunions périodiques entre le Secrétaire général et les ambassadeurs africains et en renforçant le bureau du Conseiller pour les tâches spéciales en Afrique. Nous nous félicitons de ce que vous ayez vous-même, Monsieur le Président, fait allusion à cette idée dans vos observations ce

matin et nous invitons le Conseil à réfléchir à vos propositions.

En ce qui concerne les instruments supplémentaires que le Conseil pourrait utiliser dans la prévention, la gestion et le règlement des conflits en Afrique, je dirais que les instruments dont nous disposons actuellement suffiraient, à condition d'être appliqués efficacement, pour traiter les problèmes auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui. À notre sens, le principal problème a été un manque de volonté politique et la réticence à engager des ressources proportionnelles aux tâches à accomplir. Le Secrétaire général, d'ailleurs, aborde cet aspect dans son rapport d'avril 1998. Dans ce contexte, je voudrais faire les observations suivantes.

Tout d'abord, le nombre de résolutions adoptées par le Conseil sur l'Afrique au cours des deux dernières années est très très impressionnant. Or, tout cet effort n'a pour ainsi dire laissé aucune trace sur le sol africain. Le Conseil devrait, par conséquent, consolider les mécanismes de suivi existants et proposés et appliquer les résolutions sur l'Afrique qui ont déjà été adoptées, en particulier celles portant sur la prévention ou la résolution des conflits. Les mesures exécutoires, telles que les sanctions, sont à double tranchant. Comme on l'a déjà fait observer, les sociétés qui achètent des diamants dans les zones de conflit en violation des sanctions existantes doivent cesser de le faire. En outre, la vente des armes de petit calibre illégales ne fait qu'exacerber les conflits en cours. Nous nous félicitons des initiatives en cours pour régler ce problème et nous appuyons la position déjà indiquée par plusieurs délégations au sujet de l'échange de renseignements sur ceux qui violent les sanctions.

Deuxièmement, pour souligner la préoccupation de la communauté internationale face à la menace potentielle qui pèse sur la paix et la sécurité internationales, nous invitons le Conseil à tenir une de ses séances en Afrique. Cela contribuerait à n'en pas douter à accroître l'importance politique symbolique que le monde attache au règlement des problèmes du continent en matière de paix et de sécurité. En Afrique, où les bébés ne naissent pas à l'hôpital, on enfouit généralement le cordon ombilical dans le sol après la naissance. Nous savons que vous, Monsieur le Président, qui êtes né sur ce continent, appuierez l'idée d'envisager Nairobi au nombre des lieux possibles de réunion du Conseil.

Troisièmement, il faut que nous intensifiions la coordination entre l'Assemblée générale, le Programme des Nations Unies pour le développement et les institutions de Bretton Woods, pour faire face aux questions économiques essentielles qui sont au coeur des problèmes de l'Afrique, comme la question de l'élimination de la pauvreté. Nous devons également examiner la question du fardeau de la dette, du financement du développement et de l'incidence du VIH/sida sur le développement. Même si les causes de conflit en Afrique sont nombreuses, la question sous-jacente et fondamentale est celle de la pauvreté.

Quatrièmement, le Conseil devrait envisager de diversifier ses sources d'information pour permettre une prise de décisions en temps opportun. Une utilisation plus intensive de l'actuelle formule Arria devrait consister à inviter toutes les parties à un conflit et les pays tiers touchés. Les comptes rendus des séances devraient être mis à la disposition de tous les États Membres de l'ONU afin de leur permettre de contribuer directement à la prise de décisions au Conseil.

Cinquièmement et pour finir, les mécanismes de coopération et d'intégration régionaux doivent être renforcés et soutenus. Les exemples de l'IGAD et de la CEDEAO montrent que certaines capacités pour faire face à un certain nombre de questions liées à la paix et la sécurité existent bien. À cet égard, le 30 novembre 1999, le Kenya, l'Ouganda et la Tanzanie ont signé le Traité de création de la Communauté de l'Afrique orientale. Dans les mois à venir, nous aurons certainement l'occasion de proposer des moyens par lesquels la Communauté pourra renforcer ses relations non seulement avec cette Organisation, mais également avec les autres organisations régionales et sous-régionales.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Kenya des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de la Colombie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Valdivieso (Colombie) (*parle en espagnol*) : L'attention que les divers organes de l'Organisation consacrent aux problèmes de l'Afrique ne peut avoir échappé à aucun Membre de l'ONU. Du traitement que nous réservons aux problèmes de ce continent, la communauté internationale peut tirer des enseignements sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales, la fourniture de l'aide humanitaire, la coopération au développement et la défense des droits de l'homme dans le monde, notamment.

Je n'ai pas l'intention d'essayer de répondre aux questions que le Président du Conseil a si justement soule-

vées. Il me vient au contraire à l'esprit, après avoir écouté toutes les interventions des différentes délégations aujourd'hui, une question supplémentaire : l'ONU agit-elle efficacement pour relever l'énorme défi de la paix en Afrique? Ce n'est pas tant au niveau des ressources financières ni de la volonté politique d'agir que nous nous posons cette question, mais plutôt de la capacité de gestion de l'Organisation, de sa capacité de mettre à contribution les points forts des différents organes et programmes en vue de la paix et du développement durables de la région, comme le suggère le titre du rapport présenté l'an dernier par le Secrétaire général.

Nous nous penchons aujourd'hui sur les critères d'établissement de la paix en Afrique sous l'angle des opérations de maintien de la paix et des partenariats conclus avec les organisations régionales à cette fin. Mais comme l'ont souligné d'autres délégations, notamment celles de l'Argentine et du Brésil, comment pouvons-nous prétendre à une paix durable en l'absence d'un climat économique propice à l'enracinement de la paix dans la vie quotidienne des Africains?

Il nous semble que pour mieux utiliser les maigres ressources dont dispose l'Organisation, il est nécessaire, pour établir la paix en Afrique, d'améliorer la coordination et l'harmonisation de la gestion entre les différents organes de l'ONU, en particulier le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et le Conseil économique et social. À cet égard, nous sommes en accord avec la décision prise par l'Assemblée générale de créer un groupe de travail à composition non limitée pour le suivi de la mise en oeuvre des recommandations faites par le Secrétaire général dans son rapport, en s'appuyant, en outre, sur les conclusions auxquelles est arrivé le Conseil économique et social à sa dernière session.

C'est une instance appropriée pour rapprocher les différents points de vue de notre Organisation sur la meilleure façon de gérer la paix en Afrique. C'est-à-dire que si nous voulons former de meilleures associations ou de meilleurs partenariats, nous devrions tout d'abord commencer par le faire au sein de notre Organisation.

Il est possible que le Conseil de sécurité ne soit pas en mesure de relever les défis énormes qui se posent sur le continent africain tant qu'il n'aura pas assuré une coordination réelle et efficace avec les autres organes principaux dans le cadre de leurs compétences ou de leurs mandats respectifs. Je crois que les résultats de l'action menée par l'ONU pourraient être meilleurs si l'on réunissait les conditions voulues pour assurer une présence plus efficace du système dans la région.

C'est la question que je voulais poser et les remarques que je souhaitais porter à l'attention des participants au présent débat.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Sierra Leone. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Rowe (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, ma délégation voudrait s'associer aux félicitations qui vous ont été adressées ainsi qu'au Royaume-Uni pour avoir lancé ce débat interactif sur les moyens de rendre le partenariat de l'ONU avec l'Afrique plus productif.

À notre avis, cette séance et la formule utilisée constituent une contribution, aussi modeste soit-elle, au renforcement du partenariat entre le Conseil de sécurité et l'Afrique. Nous pensons que cela permettra d'améliorer la transparence des travaux du Conseil sur les questions africaines. La formule utilisée pour cette séance devrait devenir une caractéristique ordinaire des méthodes de travail du Conseil.

Prenant la parole après une longue liste d'orateurs, il ne me reste malheureusement que l'alternative de ne pas parler du tout ou de répéter ce que d'autres ont dit. Nous avons entendu plusieurs contributions excellentes et constructives sur le sujet que nous examinons aujourd'hui.

Cependant, je ne vais opter pour aucune de ces options étant donné qu'il s'agit là d'un débat interactif. Le fait que l'Ambassadeur Holbrooke a immédiatement répondu aux commentaires faits par l'Ambassadeur Kumalo ce matin a donné à cette séance ce caractère interactif. Je voudrais donc m'exprimer brièvement sur quelques suggestions qui ont été faites incidemment par certains et de manière détaillée par d'autres, et je les examinerai plus en détail.

J'espère que l'on me permettra de m'écarter quelque peu des sentiers battus. Je serai aussi très franc. Tout d'abord, je dois dire que je partage la plupart des suggestions présentées ce matin en ce qui concerne la prévention et le règlement des conflits en Afrique et ce que le Conseil de sécurité pourrait faire en tant que partenaire de la paix et de la sécurité sur notre continent.

S'agissant des quatre points soulevés par le Secrétaire général quant aux aspects préventifs du partenariat, nous

pourrions ajouter que le Conseil devrait aider le Secrétaire général à avoir plus souvent recours à la diplomatie tranquille pour résoudre certains conflits existants ou potentiels sur le continent. Le continent lui-même devrait user de son pouvoir pour appuyer cette initiative en envoyant par exemple des missions d'établissement des faits dans les régions menacées par des conflits imminents, ce qui pourrait contribuer à désamorcer un grand nombre de conflits potentiels et à éviter des crises.

Cela étant, je voudrais ajouter deux choses au sujet de l'intervention préventive. Dans un sens, je reprendrai en partie ce que d'autres représentants, comme par exemple le représentant de la Gambie, ont dit ce matin au sujet de l'échange de renseignements ou d'informations concernant les fournitures d'armes.

Nous estimons que le Conseil de sécurité pourrait renforcer son partenariat avec l'Afrique de manière plus efficace en se livrant à ce que j'appellerai un exercice d'introspection. Je pense, Monsieur le Président, que vous avez utilisé le mot «énoncer» ce matin et je voudrais vous emprunter ce mot. Par «introspection», j'entends qu'il faut «dénoncer» collectivement et d'une seule voix en donnant des noms, y compris en nommant des États Membres, et parfois même des membres du Conseil de sécurité. Il faut dénoncer ceux qui fomentent des troubles en Afrique sous le manteau ou ceux qui attisent le feu de la guerre et provoquent la destruction en participant au transfert illicite d'armes et de munitions vers les pays africains ou d'autres qui acquiescent simplement lorsque leurs ressortissants ou des intermédiaires se livrent à ce trafic. Nous estimons que le Conseil devrait avoir le courage de les identifier au moins et de les dénoncer.

Nous savons par expérience que les conflits internes en Afrique ont des dimensions internationales. Nous avons entendu parler ce matin et cet après-midi des causes des conflits en Afrique — la pauvreté, la maladie, etc. — mais, souvent, nous oublions les facteurs externes, le rôle des États et des acteurs non étatiques qui fomentent des troubles sur notre continent. Certains membres puissants du Conseil sont peu enclins à faire preuve de vigilance et à faire pression si besoin est sur les marchands de mort et d'annihilation en Afrique.

Dans le même ordre d'idées, nous estimons que le Conseil de sécurité devrait faire fond de l'expérience tirée de ce que le Secrétaire général a décrit ce matin comme le travail de pionnier de l'Ambassadeur Fowler. S'agissant de l'Angola, je parlerai de «formule de Fowler» pour évoquer le lien entre les diamants et l'absence de solution au conflit en Angola. On pourrait appliquer cette formule à d'autres régions où des acteurs récalcitrants utilisent les minerais pour étendre et financer la terreur et l'instabilité sur le continent.

Enfin, nous pensons que le Conseil devrait renforcer son partenariat avec l'Afrique dans le domaine de la prévention des conflits en adoptant des mesures destinées à dissuader les États, à commencer par les membres du Conseil, y compris les membres permanents ou certains des membres permanents, d'appuyer ou d'armer les mouvements rebelles qui déstabilisent nombre de gouvernements démocratiquement élus en Afrique. Ces mouvements rebelles exploitent dans certains de nos pays les griefs parfois légitimes des groupes de population mécontents en provoquant un conflit armé dans le but de s'emparer du pouvoir politique.

De son côté, l'Organisation de l'unité africaine (OUA) a pris l'initiative courageuse de dissuader des groupes militaires sur le continent. Il s'agit là à notre avis d'une mesure préventive. Le Conseil de sécurité devrait compléter cette initiative en exprimant dans une résolution, une déclaration ou toute autre forme de document sa volonté de dissuader les États Membres, en particulier les membres du Conseil de sécurité, d'appuyer les mouvements rebelles et la fourniture illégale d'armes pour renverser des gouvernements légitimes et internationalement reconnus en Afrique. Si une forme de solution était établie à cet effet, cela permettrait, à notre avis, de régler et, si possible, de prévenir des conflits en Afrique.

Enfin, je voudrais élaborer plus avant sur ce que le représentant de l'Inde a dit au sujet des résultats de cette séance. Nous n'attendons pas de résolution formelle découlant de nos travaux mais le Président va conclure cette séance en résumant notre débat. Nous pensons que ce résumé devrait être rendu public; il devrait peut-être être publié en tant que document ou en tant que note — note du Président — et présenté au Conseil de sécurité afin qu'il puisse éventuellement prendre des mesures à une date ultérieure.

Le Président (*parle en anglais*) : Il s'agit d'une idée très novatrice au cours de cette séance très novatrice du Conseil de sécurité, et j'exprime ma gratitude à ce sujet.

Je remercie le représentant de la Sierra Leone des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de l'Ouganda. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Semakula Kiwanuka (Ouganda) (*parle en anglais*) : Intervenant à la fin d'une longue journée, on s'expose à répéter ce qui a déjà été dit. Monsieur le Président, j'espère que vous ferez preuve de patience. Je voudrais vous féliciter ainsi que votre délégation d'avoir organisé ce débat si riche.

Ce n'est pas la première fois au cours des derniers 18 mois que le Conseil tient de tels débats publics sur l'Afrique. Pourquoi sommes-nous là? Ce n'est pas en raison d'un manque de coopération entre l'ONU et les organismes régionaux, ni parce que nous avons ignoré le Mécanisme de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), ni faute de tenir assez de réunions ou par suite du manque d'envoyés spéciaux chargés d'analyser les problèmes de l'Afrique. Nous sommes là en raison de la crise permanente de l'Afrique, une crise de conflits. Cet important organe, en dépit des nombreux débats tenus, n'a pu prendre des mesures efficaces. Nous sommes là en raison d'une volonté politique insuffisante, qui fait que les ressources nécessaires au règlement des conflits en Afrique sont inadéquates.

Les réunions sont une très bonne chose, mais l'Afrique a maintenant besoin d'actes. Ceci me rappelle David Livingstone, le grand explorateur et missionnaire, que l'on associe à la fin de la traite des esclaves. Quand il atteignit cette partie de l'Afrique appelée aujourd'hui Malawi, il disait qu'il cherchait un guérisseur pour l'âme endolorie de l'Afrique. L'Afrique souffrait de la traite des esclaves, qui continuait. Aujourd'hui, s'il devait revenir, il dirait qu'il cherche un guérisseur pour les conflits africains. C'est la raison de notre présence ici.

Je voudrais organiser mes remarques en trois parties. L'Afrique a besoin de mesures immédiates. Des mesures immédiates, cela signifie prévenir les conflits, arrêter les conflits en cours et empêcher leur aggravation et leur généralisation. L'Afrique a besoin de «déploiement rapide», pour reprendre une expression de l'ONU et d'«agents de maintien de la paix», faute de quoi, les divers éléments de la paix — pas seulement en République démocratique du Congo, pas seulement le processus de Lusaka, pas seulement en Sierra Leone et ailleurs — pourraient se désintégrer.

Les agents de maintien de la paix séparent les combattants. Leur présence empêche l'escalade et permet à une paix fragile de prendre racine. Il y a deux exemples récents de déploiement rapide et de leurs effets au Kosovo et au Timor oriental.

Le Conseil de sécurité n'a pas dit que les Est-Timorais devaient cesser les combats avant l'intervention. De même, au Kosovo, le Conseil n'a pas dit que les combattants devaient respecter l'accord de paix avant une éventuelle intervention de l'ONU. Nous voudrions voir le conflit en République démocratique du Congo traité de la même façon.

L'Ambassadeur du Canada a vu juste. En tant qu'Africain, j'aimerais entendre la phrase si agréable de «solutions africaines aux problèmes africains». Mais la vérité est que nombre de nos organes régionaux n'ont pas la capacité de faire face aux problèmes africains. C'est pourquoi nous nous adressons à cet organe; pourquoi nous cherchons le partenariat de l'ONU; et pourquoi nous demandons des mesures.

J'ai dit qu'un problème immédiat a besoin d'une attention immédiate, à savoir l'arrêt des conflits. Mais nous devons également insister sur un aspect à plus long terme qui est la prévention, mais une prévention orientée vers le développement économique. Nous devons considérer le développement en tant que mesure de prévention des conflits. De nombreuses déclarations ont été faites ici — et j'y souscris —, selon lesquelles la pauvreté est une cause essentielle.

Un autre aspect de la prévention est l'accent mis sur une gouvernance démocratique, le respect des droits de l'homme, le respect des lois et la mise en place de gouvernements ou de mécanismes politiques ouverts. Nous avons des conflits qui se répètent, car de nombreuses communautés — peut-être des communautés ethniques — se sentent victimes de discrimination ou d'exclusion. Nous avons besoin d'un partenariat afin que l'Afrique puisse édifier des structures démocratiques, qui feront que nos citoyens se sentent responsables sur les plans économique et politique. Ce partenariat nous permettra de renforcer les États existants, car les États jouent un rôle majeur dans la prévention des conflits, alors qu'une autorité inefficace est mise à profit par ceux qui souhaitent perturber la paix.

Nous ne devons pas rechercher des solutions trop élaborées. Nous savons ce dont l'Afrique a besoin du Conseil de sécurité et de cette réunion. L'Afrique attend des actions concrètes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Ouganda des paroles aimables qu'il m'a adressées et j'appuie son appel à l'action.

L'orateur suivant est le représentant de la République-Unie de Tanzanie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Mwakawago (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : J'essaierai d'être très bref. Je voudrais associer ma délégation à toutes les interventions positives qui ont été faites. Je voudrais seulement faire quelques commentaires et présenter certaines suggestions.

Pour commencer, la réalité en Afrique est terrible. Sur les 48 pays les moins avancés dans le monde, 33 sont en Afrique. Je le dis, car il y a de nombreux appels à une action de la part de l'Afrique, mais il faut savoir que les conditions objectives détermineront le type d'action que l'Afrique peut prendre. La réalité est que 33 des 48 pays les moins avancés se trouvent en Afrique. C'est un premier point.

Deuxièmement, on insiste beaucoup sur l'investissement étranger direct. Seulement 1 % de l'investissement étranger direct va à l'Afrique, la majorité de ce montant allant à une poignée de pays. C'est un autre point qu'il faut souligner.

Troisièmement, l'Afrique a le nombre le plus élevé de réfugiés. Au moment où je prends la parole devant le Conseil, mon propre pays a 800 000 réfugiés, et de nombreux autres y affluent.

Dernier fait qui illustre la réalité de l'Afrique, l'aide est à la baisse et il y a bien plus de rhétorique pour venir en aide à l'Afrique qu'il n'y a de substance.

Pour en venir aux suggestions, nous demandons que l'on passe à l'action, comme l'a dit le représentant de l'Ouganda, mais cette action doit être ciblée. Je suggère donc que le Conseil ait un plan pour traiter les conflits. Depuis notre premier débat sur l'Afrique — le débat ministériel tenu sous la présidence des États-Unis — beaucoup de résolutions ont été adoptées, et de nombreuses autres le seront encore. Où est le calendrier de mise en oeuvre? Il faut qu'il y ait un calendrier de mise en oeuvre, il faut qu'il y ait une responsabilité redditionnelle; il faut qu'il y ait des rapports sur les mesures qui ont été prises. Nous ne devrions pas nous contenter d'adopter des résolutions et de dire que c'est là l'action pour l'Afrique. C'est insuffisant; très, très insuffisant.

L'autre point que je voudrais souligner, c'est l'éloge adressé au Comité Fowler pour l'excellent travail qu'il accomplit. Mais le Conseil doit soutenir ce comité et ce qu'il fait. Sans quoi, nous aurons d'un côté le Conseil et, de l'autre, le Comité, avec Fowler par-dessus. Ce serait tragique.

Enfin, l'Afrique écoute très attentivement ce débat, comme elle l'a toujours fait ces dernières années. Les espoirs grandissent chaque fois qu'un débat a lieu au Conseil. On ne pourrait d'ailleurs blâmer les Africains.

Je pense que ce qu'il faut, c'est que le Conseil récapitule ses agissements de sorte qu'il puisse rédiger, en collaboration avec le Conseil économique et social, un plan économique — que j'appellerais un plan Marshall. Certains y sont allergiques. Lorsqu'on parle de plan Marshall pour l'Afrique, ils disent «non, non, non». Nous avons besoin d'un plan Marshall pour l'Afrique, sinon, nous continuerons d'avoir des conflits. Les Africains ne sont pas des êtres humains uniques en leur genre. Ils ont besoin de développement au même titre que n'importe qui d'autre; ils ont besoin de logements, de nourriture et d'enseignement. Il a des besoins.

Votre propre gouvernement, Monsieur le Président, a pris une certaine initiative à cet égard. Nous avons besoin d'une initiative de plus vaste envergure, car les problèmes sont plus grands. Une des erreurs que l'on commet, c'est de considérer l'Afrique comme un seul pays. C'est un continent énorme, composé de 53 pays; mais à ce qu'en dit la presse, on a l'impression que l'Afrique est un tout petit pays. C'est un continent énorme.

C'était mon dernier point, Monsieur le Président. Nous vous remercions d'avoir organisé ce débat public. Nous espérons qu'il y en aura bien davantage. Mais nous espérons également que le Conseil tâchera de voir dans quelle mesure il peut puiser dans l'expertise et les connaissances des autres non membres. Je dis ceci parce que les membres eux-mêmes parlent en premier lieu lors d'un débat public et nous font passer après qu'ils ont parlé et qu'ils ont disparu de la salle du Conseil. La crédibilité du Conseil n'est pas très bonne à cet égard.

Le Président (*parle en anglais*) : Je suis sûr, Monsieur l'Ambassadeur, que nous tous ici présents aurons pris note de votre dernier commentaire.

Le prochain orateur inscrit sur ma liste est le représentant du Ghana. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Osei (Ghana) (*parle en anglais*) : Le Ghana, à l'instar d'autres États Membres, considère que ce débat public est opportun, dans la mesure où il a lieu à l'aube du millénaire, et félicite le Conseil d'avoir pris cette initiative. Il est opportun également parce qu'il permet au Conseil de sonder l'opinion de nombreux États africains quant à la sélectivité du Conseil dans l'exécution de son mandat essentiel dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Naturellement, nous nous félicitons de la grande attention que l'Organisation des Nations Unies accorde à présent à l'Afrique, en particulier de la coopération grandissante entre l'ONU et l'Organisation de l'unité africaine (OUA).

La déclaration liminaire du Secrétaire général a donné le ton de ce dialogue et d'autres questions clefs ont également été largement évoquées par les membres du Conseil et d'autres orateurs. Cependant, je voudrais revenir sur les points suivants.

Le premier point est la nécessité de tenir régulièrement des consultations. Je voudrais suggérer que, dans le cadre des consultations entre les Secrétaires généraux des Nations Unies et de l'OUA, le Conseil pourrait envisager d'organiser des séances de suivi trimestrielles entre les membres du Conseil et la Mission d'observation permanente de l'OUA en vue d'examiner les problèmes du continent et de dégager une entente sur des mécanismes destinés non seulement à traiter ces problèmes, mais à assurer un suivi approprié.

Deuxièmement, à propos de la gestion des conflits, nous pensons que le rôle des groupes régionaux pour ce qui est de contenir et de régler les conflits ne saurait être sous-estimé. Les efforts faits par des groupes sous-régionaux africains tels que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) en vue de résoudre les conflits civils sur le continent ont été entravés par le manque de soutien moral et logistique de la part de la communauté internationale, et en particulier du Conseil de sécurité. Comme nous le savons tous, les activités de maintien de la paix entreprises par des groupes régionaux en Afrique ont eu un effet désastreux sur les maigres ressources et les économies fragiles des pays qui ont fourni de telles unités constituées. La participation active de mon propre pays aux opérations sous-régionales de maintien de la paix se fonde sur les principes de bon voisinage et de maîtrise des conflits.

Si l'on me permet d'ouvrir une petite parenthèse, je soupçonne le principe de maîtrise des conflits d'avoir ses origines dans un vieil adage ghanéen qui dit que si la barbe de votre voisin est en feu, ce qu'il faut faire, c'est l'éteindre avec de l'eau, de peur que des étincelles ne menacent votre propre barbe.

Si les Nations Unies fournissaient des ressources dans le cadre du mandat du Conseil, la détermination et la capacité des forces de maintien de la paix s'en verraient renforcées. L'examen de tels conflits par le Conseil devrait donc se faire en parallèle avec les préparatifs des forces régionales en vue d'intervenir et de prévenir l'escalade des conflits en attendant qu'ils soient gérés et réglés. Les représentants des pays qui participent à ces opérations pourraient donc être invités au Conseil pour y discuter des détails de cette opération et définir le niveau approprié de soutien pour l'opération de maintien de la paix en cours. À cet égard, j'estime que la Sierra Leone et la République démocratique du Congo, comme l'ont souligné d'autres orateurs, mettent à l'épreuve l'engagement du Conseil à faire face au maintien de la paix et au rétablissement de la paix en Afrique, en déployant non seulement des effectifs militaires mais également en apportant la participation d'une police civile.

On reconnaît également que la prévention des conflits coûte moins en ressources humaines et matérielles que le règlement des conflits et la reconstruction après les conflits. Étant donné que l'Afrique a embrassé la démocratie et la bonne gouvernance, le Conseil devrait s'opposer énergiquement aux tentatives de tout groupe ou de tout individu visant à déstabiliser des gouvernements démocratiquement élus. Un moyen très efficace consisterait à imposer des sanctions fermes contre ces groupes et, si possible, contre leurs adeptes, là où ils peuvent être identifiés. Il faudrait scrupuleusement surveiller ces sanctions afin de pénaliser les pays qui passent outre aux décisions du Conseil. À cet égard, nous saluons les initiatives prises par l'Ambassadeur Fowler en ce qui concerne l'Angola.

Le dernier domaine que j'aimerais évoquer est celui de la prolifération d'armes classiques, notamment des armes légères et de petit calibre, étant donné que ce sont là les instruments de la violence et des conflits en Afrique. Un membre du Conseil a déjà indiqué ce matin que les pays d'Afrique ne vendent pas d'armes et n'achètent pas de diamants. Il faut que le Conseil se montre actif pour assurer une coopération et une coordination internationales dans la lutte contre l'accumulation, la prolifération et l'utilisation répandue des armes de petit calibre. L'appui aux efforts régionaux et sous-régionaux est donc essentiel et mérite l'attention du Conseil.

Enfin, Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter de la manière dont vous avez conduit nos débats jusqu'ici.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Ghana des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Zimbabwe. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Muchetwa (Zimbabwe) (*parle en anglais*) : Ma délégation se félicite de ce dialogue sur la prévention des conflits et la promotion d'une paix durable en Afrique, et nous espérons avec ferveur qu'un programme d'action se dégagera du processus d'aujourd'hui.

Les membres du Conseil connaissent les causes des conflits en Afrique. Dans le passé, le Conseil de sécurité a proposé des mesures qui, si elles étaient suivies d'effet, pourraient empêcher la résurgence des conflits sur le continent africain. Néanmoins, ma délégation souhaiterait se concentrer sur les questions suivantes soulevées par le Président. Je serai très bref car la plupart de ces questions ont déjà été abordées par les orateurs précédents.

Premièrement, en ce qui concerne l'amélioration de la coopération et de la coordination entre le Conseil de sécurité et l'Organisation de l'unité africaine (OUA), l'OUA devrait, de façon régulière et chaque fois que c'est nécessaire, envoyer des informations à soumettre à l'attention du Conseil par le biais du Secrétariat. Ces informations pourraient porter sur des systèmes d'alerte rapide concernant d'éventuels foyers de tension en Afrique et recommander des mesures à prendre pour éviter la reprise possible d'un conflit. Dans les zones déjà en conflit, le Conseil de sécurité, en collaboration avec l'Organisation de l'unité africaine, devrait oeuvrer avec diligence en vue de régler rapidement le conflit.

Deuxièmement, je voudrais aborder la question de répondre plus efficacement aux besoins des Africains en matière de maintien de la paix. Parce que plus de 50 % de l'ordre du jour du Conseil de sécurité se rapporte à des questions africaines et qu'il s'agit principalement des conflits, le Conseil de sécurité devrait envisager de réserver des fonds pour financer la prévention des conflits et le maintien de la paix. Nous mentionnons ceci parce que le retard occasionné dans le déploiement des forces est souvent lié à des considérations financières. Une force des Nations Unies devrait être en place et susceptible d'un déploiement rapide. Elle devrait par ailleurs être dotée d'un mandat approprié ainsi que du pouvoir et de l'appui logistique correspondants.

Troisièmement, je parlerai brièvement des instruments supplémentaires nécessaires pour assurer le maintien de la paix et la promotion d'une paix durable qui ont déjà été largement énoncés par les orateurs précédents, comme l'indispensable volonté politique au sein du Conseil pour donner effet aux résolutions et à l'équité dont il doit faire montre dans la manière de traiter les questions concernant l'Afrique par rapport à d'autres zones de conflit.

Tout compte fait, ce que j'essaie de dire, au risque de me répéter, c'est qu'il faut que cette volonté politique soit présente et que les membres du Conseil cessent de mettre en relief les intérêts nationaux aux dépens de la paix et de la sécurité internationales. Nous pensons que le Conseil dispose déjà des instruments nécessaires et que c'est à lui de faire preuve de la volonté et du courage qui s'imposent pour remédier à cette situation et faire en sorte que la paix et la tranquillité puissent régner en Afrique.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Zimbabwe des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Burundi. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Nteturuye (Burundi) : Je me réjouis de l'initiative prise par la présidence britannique d'organiser ce débat ouvert qui, comme vous le voyez, intéresse tout le monde et permet à chacun de s'exprimer sur la situation en Afrique et la meilleure formule pour arriver à une coopération entre les différents acteurs sur le continent africain.

Pourquoi les Nations Unies ont-elles des difficultés pour agir vite et bien dans la prévention et la résolution des conflits en Afrique? Les premières raisons sont dues aux tergiversations, tergiversations elles-mêmes causées par la méconnaissance de l'Afrique ou le manque d'informations crédibles sur les situations. Elles sont aussi causées parfois par un trop-plein d'informations contradictoires en raison de la diversité des parties intéressées. L'attitude de *wait-and-see* aussi peut gêner la résolution ou la prévention d'un conflit en Afrique et cette attitude est généralement dictée par l'existence d'un acteur ou de plusieurs acteurs intéressés eux aussi à agir, comme dans le cas de la compétition avec un pays ou bien avec la région. Tout cela entretient un

cercle vicieux et un pourrissement qui rendent souvent le conflit inévitable.

La deuxième cause des difficultés est le manque d'intérêt de certains membres du Conseil de sécurité à l'égard de la situation en Afrique. On a souvent parlé de deux poids, deux mesures comme si l'objectif de sauver des vies humaines, quelles que soient leur nationalité ou leur provenance était moins noble que celui de protéger ses propres intérêts, étant entendu que certains préfèrent agir ou intervenir uniquement là où leurs intérêts propres sont menacés.

La troisième catégorie de raisons concerne les erreurs d'appréciation des situations en Afrique. On veut globaliser ou se référer à des situations types au lieu de s'informer en profondeur sur les spécificités : la nature du problème, les racines historiques, la culture africaine. C'est ainsi que souvent on place tout sur la dimension politique — ou ethnique pour ce qui est de l'Afrique — alors que dans certaines situations, les raisons économiques et sociales priment.

Alors, que faire? L'idée de partenariat est excellente. Elle doit être d'application et conduire réellement à des actions coordonnées et sages. Le partenariat ONU-Afrique doit reposer sur les aspects suivants.

Premièrement, la collaboration avec les États. Il faut consulter d'abord et surtout les États, qu'ils soient démocratiques ou non, qu'ils soient respectueux des droits de l'homme ou non. Il faut prendre des mesures de coercition. On ne peut prendre de telles mesures que lorsque tous les efforts de consultation ont été épuisés. Il faut éviter de donner des leçons.

Deuxièmement, pour les conflits internes, il faut prendre le temps nécessaire pour aider les Africains à dépasser les barrières psychologiques et le poids du passé. Par exemple, dans une région comme celle des Grands Lacs secouée par des violences récurrentes et le génocide, il faut mettre des gants avant d'agir. La délicatesse des situations de conflit interne commande que l'on privilégie la diplomatie discrète sans pour autant négliger les représentations résidentes des Nations Unies, l'action des émissaires spéciaux, des médiateurs, des missions d'enquête ou de bons offices.

Troisièmement, il faut qu'il y ait collaboration avec les mécanismes régionaux reconnus. Ici, il existe une situation un peu contradictoire. La région veut jouer un rôle prépondérant — ou est encouragée à le faire — jusqu'à déterminer elle-même la manière dont se fera l'entrée en action d'autres acteurs internationaux. Cette situation est la meilleure si tous les acteurs régionaux sont de bonne foi. L'ONU, à travers le Conseil de sécurité, doit néanmoins rester vigilante. Donc, si l'on veut recourir au partenariat ONU-OUA-régions, il faut le faire d'amont en aval, sinon on peut se trouver dans une situation de violation de la Charte des Nations Unies et du droit international.

Le Conseil de sécurité doit avaliser toutes les interventions majeures — c'est lui seul qui a ce mandat — telles que l'envoi d'une force régionale de maintien de la paix ou bien l'imposition de sanctions économiques, sinon il se verra obligé d'apporter des correctifs tardifs et plus onéreux.

Quatrièmement, il faut faire plus attention aux questions économiques et de développement dans le règlement des conflits en Afrique. Ici, le rôle des institutions de Bretton Woods, du Programme des Nations Unies pour le développement et autres institutions et fonds des Nations Unies est important. Souvent, des solutions régionales ou internationales peuvent aggraver la situation par le gel de l'assistance ou l'imposition de sanctions économiques contre un pays qui était déjà en difficulté, un pays pauvre, sans littoral, sans ressources. Ces sanctions, ce gel de l'assistance peuvent avoir des effets désastreux sur la population et non pas sur le Gouvernement. Il faut plutôt promouvoir des solutions durables comme l'intégration économique dans des ensembles viables.

Cinquièmement, il faut initier des méthodes de travail adaptées au sein du Conseil de sécurité. Les débats ouverts comme ceux-ci sont à multiplier car ils favorisent la transparence et l'enrichissement mutuel. On doit organiser des consultations officieuses à New York entre représentants des divers acteurs intéressés. Il faudrait élargir à l'Afrique la représentation permanente au Conseil de sécurité pour porter plus haut la voix de l'Afrique et solliciter plus efficacement la compréhension des problèmes africains.

Enfin, il est souhaitable que cette vaste réflexion menée par le Conseil de sécurité sur la meilleure façon de contribuer à la prévention et au règlement des conflits en Afrique se traduise par des actes concrets, concertés, qui renforcent à la fois le partenariat et le respect mutuel.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Burundi des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Zambie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Kasanda (Zambie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, ma délégation s'associe aux orateurs précédents pour vous remercier d'avoir convoqué cette réunion importante. Nous nous réjouissons de constater que ce qui a commencé comme une expérience sous la présidence néerlandaise est en train d'évoluer vers ce qui pourrait devenir une pratique concrète qui, nous l'espérons, finira par faire partie de la culture du Conseil.

Nous avons écouté avec un grand intérêt les contributions apportées par différentes délégations, ce matin et cet après-midi, sur la question à l'examen. Nous nous félicitons qu'il ait été admis franchement que le Conseil avait été hésitant, voire réticent à prendre des mesures efficaces et opportunes pour faire face à des situations de conflit en Afrique. Nous saluons le nouvel engagement pris par les membres du Conseil d'accorder aux problèmes africains l'attention prioritaire qu'ils méritent. Le Conseil doit faire disparaître le spectre de la Somalie, qui a conduit à une inaction regrettable face à la tragédie rwandaise et qui a continué de planer sur les nouveaux efforts de réduction et de prévention des conflits en Afrique. Nous espérons que le moment est venu pour le Conseil de sécurité de mobiliser sans hésitation la volonté politique nécessaire pour faire face aux conflits — en cours et futurs — en Afrique.

En ce qui concerne la coopération entre le Conseil de sécurité et l'Organisation de l'unité africaine (OUA), ma délégation est d'accord avec les différentes suggestions qui ont été faites par de nombreuses délégations, notamment pour ce qui est d'encourager davantage de visites au Conseil du Secrétaire général de l'OUA et de responsables de cette organisation dans le contexte de l'examen de questions d'intérêt commun. L'OUA est cependant une organisation politique et ses capacités logistiques et militaires de prévention et de règlement des conflits sont limitées. C'est donc dans ces domaines qu'un appui est absolument nécessaire.

Nous pensons aussi que le Conseil de sécurité devrait diversifier ses sources au cours de ce processus consultatif. Je fais allusion à la nécessité d'impliquer les parties touchées de près par un conflit que le Conseil étudie actuellement. Je rappelle à cet égard la réunion tenue le 21 septembre 1999, au cours de laquelle le Président de la Zambie, en sa qualité de médiateur du conflit en République démocratique du Congo, a eu un échange de vues très utile avec le Conseil. Comme l'a dit le représentant de l'Inde, on souhaite que ces réunions ne soient pas purement symboliques, mais que le Conseil considère en fait ce que disent ses hôtes — ceux qu'il consulte —, en tienne compte et voie ce qu'il peut en faire.

En ce qui concerne les moyens du maintien de la paix en Afrique, nous devons considérer les missions de la paix elles-mêmes. La planification devrait être globale et ces missions devraient avoir un mandat plus long que les périodes habituelles de trois ou six mois, qui sont trop courtes pour évaluer correctement les chances de leur succès ou leur échec.

Les moyens d'une mission devraient être également à la mesure des tâches à accomplir. Par exemple, en Sierra Leone, on nous a dit qu'il y a environ 45 000 combattants; la force de l'ONU qui y est déployée est d'environ 6 000 hommes. Il n'est pas difficile de voir qu'il sera très difficile à de tels effectifs d'accomplir les tâches régulières de maintien de la paix et de mener le programme de désarmement, démobilisation et réinsertion.

S'agissant d'instruments supplémentaires, je suis en accord avec l'Ambassadeur Fowler du Canada : ce n'est pas un problème d'instruments supplémentaires, il s'agit plutôt d'améliorer la qualité des mesures déjà en place. Le régime nouveau et amélioré des sanctions à l'encontre de l'UNITA, formulé par l'Ambassadeur Fowler, en est un bon exemple et ma délégation attend avec intérêt la publication du rapport du Comité des sanctions en février 2000.

Comme l'ont mentionné plusieurs délégations sous une forme ou sous une autre, nous devons absolument mettre en place un mécanisme pour enquêter sur le trafic d'armes et empêcher que des armes soient exportées dans les zones de conflit en Afrique. Les moratoires volontaires sur les exportations d'armes ne sont pas efficaces. Il est donc absolument nécessaire de démasquer les sociétés privées et les gouvernements qui placent le profit avant la vie humaine. La pression du public ne pourrait alors manquer, à notre avis, d'être un instrument positif aux fins de la réduction des conflits.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Zambie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de la Norvège. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Kolby (Norvège) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, pour cette initiative qui vient à point nommé.

La Norvège reste fermement attachée à la paix et au développement en Afrique, et nous nous félicitons de cette occasion de discuter des suggestions et des idées qui permettent d'améliorer l'efficacité de l'ONU dans son partenariat avec le continent africain. Nous pensons qu'il est de la plus haute importance, d'une part, d'adopter une approche globale des conflits en Afrique et, d'autre part, d'engager une coopération efficace avec les institutions africaines. En adoptant une démarche globale, nous pensons à renforcer la capacité de l'ONU de prévenir les conflits, d'appliquer une série de mesures destinées aux différentes phases du conflit et d'appuyer les mesures d'après-conflits.

Pour ce qui est de la prévention des conflits, nous pensons qu'il faut passer d'une culture de la réaction à une culture de la prévention, comme l'a indiqué le Secrétaire général. Nous devons renforcer la capacité de l'ONU de mener la diplomatie préventive. À cet égard, mon gouvernement lance aux autres pays donateurs un appel à appuyer le Fonds d'affectation spéciale pour l'action préventive.

Des programmes efficaces de désarmement, démobilisation et réinsertion des anciens combattants revêtent une importance capitale s'agissant de mettre sur pied des opérations de paix complètes. Tout le monde sait que la présence d'un grand nombre d'armes légères et d'armes de petit calibre peut être un important facteur de déstabilisation, compromettre gravement la sécurité des population touchées par la guerre et menacer la sécurité du personnel international de maintien de la paix et humanitaire. La communauté internationale devrait fournir les ressources nécessaires à ces programmes pour relever efficacement ces défis.

La pauvreté, le sous-développement et les conflits violents sont étroitement liés. C'est une tâche redoutable pour l'ONU dans son ensemble que de garantir l'harmonisation des mesures décidées par le Conseil de sécurité avec les autres activités, telles que celles menées par les fonds et les programmes de l'ONU, les institutions spécialisées, ainsi que celles du Fonds monétaire international, de la Banque mondiale et des banques régionales.

L'Organisation de l'unité africaine (OUA), qui représente tous les pays africains, a un rôle particulièrement important à jouer pour promouvoir la paix et la sécurité en Afrique. Une étroite collaboration entre l'OUA, l'ONU et les gouvernements nationaux est indispensable pour régler les conflits sur le continent africain. Si nous pensons que l'ONU est l'organisation la mieux en mesure de coordonner des opérations de maintien de la paix multidisciplinaires et complexes, elle devrait souvent se tourner vers les organisations régionales et sous-régionales quand il lui faut faire appel aux forces militaires. Il importe donc de renforcer les capacités régionales de participer aux opérations de paix. La Norvège contribue à cette fin.

D'autre part, l'ONU devrait travailler en étroite collaboration avec les organisations régionales afin d'instaurer des principes communs en matière de formation du personnel et des unités militaires destinés aux opérations de maintien de la paix. À notre avis, il est également important d'établir des structures organisationnelles communes permettant une interaction entre l'ONU et les organisations régionales en question, et d'assurer une planification et une coordination multidisciplinaires efficaces. Pour réaliser ces importants objectifs, il faudrait que les pays qui disposent de plus de ressources et d'une expérience étendue des opérations de maintien de la paix fournissent le financement et le personnel nécessaires pour mettre en place une capacité autonome de maintien de la paix au sein des organisations régionales de sécurité.

Pour terminer, je voudrais dire que plusieurs suggestions ont été faites aujourd'hui sur la façon d'améliorer l'efficacité de l'ONU dans son partenariat avec l'Afrique. Ma délégation voudrait toutefois souligner que, pour que ces idées puissent être réalisées, il faudrait trouver des ressources suffisantes. Nous lançons donc à la communauté internationale un appel à augmenter son appui à l'ONU et aux organisations régionales et sous-régionales africaines, afin de renforcer leur capacité de répondre aux préoccupations de l'Afrique en matière de sécurité et de développement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Norvège des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Qu'il me soit permis de remercier mes collègues de l'Union européenne qui vont prendre la parole devant le Conseil, et qui ont accepté de limiter leur intervention à deux minutes, ce qui est très aimable de leur part. Cela ne veut pas dire qu'ils contribueront moins aux intérêts de l'Afrique.

Le prochain orateur est le représentant de l'Indonésie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à prononcer sa déclaration.

M. Wibisono (Indonésie) (*parle en anglais*) : Ma délégation est très heureuse, Monsieur le Président, de vous voir présider aujourd'hui aux travaux du Conseil de sécurité. Je vous félicite, ainsi que votre délégation, à l'occasion de votre entrée en fonctions en tant que Président du Conseil pour le mois de décembre. Nous sommes intimement convaincus que sous la direction compétente et capable de l'Ambassadeur Sir Jeremy Greenstock, le Conseil examinera avec succès les questions dont il est saisi. Permettez-moi aussi de remercier l'Ambassadeur Danilo Türk, le Représentant permanent de la Slovénie, pour la façon compétente dont il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

La délégation indonésienne saisit cette occasion pour vous exprimer sa reconnaissance, Monsieur le Président, ainsi qu'aux autres membres du Conseil, pour avoir organisé ce débat interactif, à un moment tout à fait critique pour le continent africain. Nous nous félicitons aussi de la formule du débat d'aujourd'hui, qui favorise une participation accrue des États non membres du Conseil à l'examen des questions dont le Conseil est saisi. Nous espérons qu'une telle formule sera adoptée lors du débat sur d'autres questions cruciales concernant le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Avant d'aller plus loin, j'aimerais également exprimer notre sincère gratitude au Secrétaire général pour ses observations préliminaires, qui ont centré notre attention sur ses suggestions et ses idées novatrices pour améliorer le partenariat entre l'ONU et l'Afrique.

Comme nous le savons tous, le continent africain est depuis longtemps hanté par les conflits internes et transfrontières qui montrent peu de signes laissant présager une fin. Alors que fleurit l'Afrique démocratique, l'Afrique ravagée par la guerre saigne. Alors que des États africains tels que le Nigéria ont relégué leurs guerres internes au passé, d'autres s'enlisent dans le cercle vicieux de la révolution et de la violence. De manière tout à fait regrettable, la moitié des conflits dans le monde ont lieu en Afrique. La réalité est aussi que les victimes les plus durement touchées ne sont pas les combattants, mais des millions de civils innocents pris au piège de ces conflits.

Pour examiner ces problèmes complexes et interdépendants, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont tenu de nombreux débats et pris des décisions sur l'Afrique, l'an dernier, tant sur des questions génériques que spécifiques. Ces discussions ont permis de faire le bilan des problèmes de l'Afrique, et ont ainsi donné lieu à de nombreuses suggestions réfléchies.

Cependant, l'ampleur des problèmes que connaît l'Afrique est encore énorme. Avant de commenter les trois questions de base soulevées par le Président, je voudrais faire les observations suivantes. Il n'est pas erroné de croire que les conflits, où qu'ils aient lieu, peuvent être réglés par la population concernée. Néanmoins, comme l'a dit le Secrétaire général dans son rapport, les nations qui font des efforts de bonne foi et adoptent des politiques éclairées méritent plus d'appui qu'ils n'en reçoivent à l'heure actuelle. Il est manifeste que le sort de l'Afrique est lié à l'absence d'un engagement sincère et véritable de la communauté internationale, en particulier du Conseil de sécurité, qui n'a pas fourni le personnel suffisant pour le maintien de la paix et n'a pas non plus fait les efforts de prévention de conflits ni fourni les fonds nécessaires pour les appuyer. Si nous nous félicitons de la contribution généreuse du Royaume-Uni au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies destiné à améliorer la capacité de prévention des conflits et de maintien de la paix en Afrique, il est néanmoins regrettable que le Fonds, à l'instar de plusieurs fonds destinés à l'Afrique au sein de l'Organisation, n'a reçu qu'une seule contribution de 250 745 dollars.

Ma délégation partage l'opinion selon laquelle si la communauté internationale, et surtout les États Membres qui ont des ressources excédentaires, faisait montre d'un engagement tangible envers l'Afrique, cela pourrait, sans nul doute, augmenter les chances de succès des efforts de rétablissement et de consolidation de la paix sur ce continent et préparerait aussi le terrain à des efforts de développement durable en matière de consolidation de la paix après les conflits.

À cet égard, et s'agissant de la première et de la troisième question sur l'amélioration de la coordination et de la coopération entre le Conseil de sécurité et l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et les principales autres organisations sous-régionales, et également sur la création d'instruments supplémentaires du Conseil pour étudier la question de l'Afrique, nous aimerions exprimer notre sincère reconnaissance pour le rôle joué par l'OUA et d'autres organisations sous-régionales essentielles ainsi que par plusieurs États africains qui ont grandement contribué à régler des conflits. Dans le cadre des efforts visant à améliorer la coordination entre le Conseil et ces organisations régionales, il serait peut-être très utile que les représentants de chaque organisation se réunissent simultanément pour fixer des mandats qui serviront de base pour encourager une coordination et une coopération concrètes entre les organisations, convenus sur un pied d'égalité et conformément aux dispositions de la Charte.

Dans des situations où la base a été établie et convenue, on peut envisager la possibilité de mettre sur pied une équipe du Conseil de sécurité sur l'Afrique, constituée de plusieurs membres du Conseil, avec un représentant pour chaque groupe régional et avec l'appui unanime de tous les membres du Conseil. Cette équipe pourra avoir la fonction double de servir de centre de tri des informations sur les questions africaines au Conseil et de faire des recommandations concrètes en coordination étroite avec le Bureau du Secrétaire général, l'OUA, les principales organisations sous-régionales et les pays africains concernés sur les questions de maintien de la paix et de prévention des conflits. La mise en place de ce mécanisme pourrait servir de système d'alerte rapide afin de prévenir les catastrophes humanitaires à l'avenir.

Pour ce qui est de la deuxième question, pour répondre aux besoins de l'Afrique en matière de maintien de la paix avec plus d'efficacité, plusieurs grandes questions doivent être soulignées. À notre avis, tout en nous félicitant des recommandations faites par le Secrétaire général dans son dernier rapport sur l'Afrique, selon lesquelles il faut appuyer les initiatives régionales et sous-régionales en matière de prévention des conflits et de maintien de la paix, fondées sur des accords avec l'organisation régionale et le pays hôte, le Conseil de sécurité devrait aussi envisager la possibilité d'établir des forces de déploiement rapide, comme en Europe, afin d'empêcher que les conflits ne s'étendent à d'autres régions.

Ma délégation estime également que dans les efforts visant à renforcer la capacité de maintien de la paix en Afrique, l'effort destiné à améliorer quantitativement et qualitativement les capacités nationales et régionales devrait être bien appuyé par la communauté internationale, notamment en matière de formation et d'échange d'informations dans le cadre du système des Nations Unies, comme cela été débattu lors de la réunion extraordinaire organisée par le Secrétariat, en coordination avec l'OUA, le 21 janvier 1999, à laquelle 51 États, y compris des États africains, ont participé.

Lorsque l'on traite de la question des capacités de maintien de la paix de l'Afrique, surtout en termes de temps réel, il convient de noter que le système d'accords de forces en réserve des Nations Unies doit être davantage appliqué, non seulement par les États africains, mais aussi par d'autres pays. Je saisis cette occasion pour annoncer que l'Indonésie envisage de contribuer davantage au maintien de la paix en Afrique.

Enfin, ma délégation espère vivement que la discussion d'aujourd'hui enrichira notre approche coordonnée à l'égard des questions de maintien de la paix et de la sécurité en Afrique, et que l'on ne cédera pas à l'afro-pessimisme ou même à la fatigue de toute la communauté internationale concernant l'Afrique.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de la Suède. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Dahlgren (Suède) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vais m'appesantir sur votre question concernant les instruments supplémentaires du Conseil, notamment en termes d'embargos sur les armements en Afrique. Je voudrais dire que le Conseil de sécurité doit être plus sérieux dans la mise en place de mécanismes efficaces pour appliquer ces embargos sur les armements. Tous ceux qui se sont rendus dans un pays soumis à un embargo, ou qui ont siégé dans un comité des sanctions, connaissent bien le fossé qui sépare ce qui est dit dans les résolutions du Conseil et ce qui se passe réellement sur le terrain, y compris dans ces États africains. Cette divergence mine l'autorité de ce Conseil, et nous devons également y faire face. Comme vous l'avez vous-même dit ce matin, Monsieur le Président, il est temps que les sanctions aient du mordant. La question est : «comment?». Je vais présenter trois idées.

Premièrement, les États Membres individuels ont la responsabilité d'empêcher des exportations partant de leurs pays, et d'empêcher les transferts à travers leurs propres pays. Cette responsabilité partagée peut être mieux respectée dans plusieurs cas.

Deuxièmement, les comités de sanctions doivent être plus actifs. L'Ambassadeur Fowler a clairement montré comment ces comités peuvent faire mieux qu'ils ne l'ont fait jusqu'à présent. Les membres du Conseil ont confié à ces comités une tâche très importante en matière de surveillance et de mise en oeuvre des embargos, et ils doivent être mieux outillés pour mener à bien cette tâche, pour mieux collecter les informations, pour obtenir les meilleurs renseignements disponibles, pour faire toute la lumière lorsqu'une infraction est signalée et pour agir avec vigueur lorsque cette infraction est confirmée. Ce n'est qu'alors, je pense, que leurs initiatives seront suffisantes pour dissuader les transferts illicites d'armes.

Troisièmement, la capacité de surveillance sur le terrain doit être améliorée. Cela peut sans doute se faire par une meilleure coopération avec les organisations régionales. Le personnel de maintien de la paix des Nations Unies lui-

même pourra être sans doute plus opérationnel. Et, outre les Casques bleus habituels, peut-être pourra-t-on déployer du personnel qui aiderait les États voisins à patrouiller et à faire des contrôles aux postes frontière.

Un effort sincère pour appliquer les embargos sur les armements nécessitera une volonté politique et des ressources supplémentaires. D'aucuns se posent réellement la question : «L'ONU peut-elle engager plus de ressources financières?». Ma réponse est que si l'on peut arrêter une guerre qui provoque la mort de milliers de personnes, principalement des civils innocents, en appliquant mieux les embargos sur les armements, le prix en vaut la peine.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de l'Irlande. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Ryan (Irlande) (*parle en anglais*) : J'associe l'Irlande à l'hommage qu'a rendu ce matin l'Ambassadeur van Walsum au Royaume-Uni et aux États-Unis, dont la présidence du Conseil précédera et suivra respectivement le passage au prochain millénaire, pour leurs initiatives en matière de procédure du Conseil aujourd'hui et le mois prochain. Nous attendons également les initiatives novatrices des futurs présidents à cet égard. J'associe totalement l'Irlande, également, à la déclaration faite ce matin par la Finlande au nom de l'Union européenne.

Nous avons écouté attentivement un débat intéressant au cours duquel les délégations ont fait un grand nombre de suggestions. Le Conseil lui-même avait déjà mentionné un certain nombre de ces propositions dans sa déclaration présidentielle du 30 novembre. Il y réaffirmait son engagement en faveur du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Ma délégation est convaincue qu'à partir de maintenant, c'est en Afrique que cet engagement sera principalement mis à l'épreuve.

Je voudrais souligner le rôle crucial de l'Organisation de l'unité africaine, tant sous la présidence actuelle de l'Algérie qu'après. Nous avons vu l'émergence de plusieurs importantes organisations sous-régionales qui, dorénavant, jouent un rôle actif dans le travail de prévention et de résolution des conflits. Certains dirigeants africains ont également pris une part active à la recherche d'une solution de paix. Comme le soulignait l'Ambassadeur du Cameroun, cela a ouvert la voie à l'application des Articles 52 et 53 de la Charte des Nations Unies. C'est là une évolution positive, qui mérite tout notre appui.

Néanmoins, une capacité plus importante de prévention des conflits aux niveaux régional et sous-régional en Afrique ne peut être créée du jour au lendemain, ni par le seul Conseil de sécurité. Étant donné sa responsabilité primordiale dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil a le devoir d'imprimer l'élan nécessaire à ce processus et de veiller à ce que les ressources nécessaires soient disponibles. Il n'est pas acceptable que ce ne soit que lorsque les différends tournent ou ont déjà tourné au conflit à grande échelle que des efforts urgents sont déployés pour fournir l'appui nécessaire au niveau régional.

On a défendu ici avec foi, aujourd'hui, l'argument que pour qu'une opération de maintien de la paix réussisse, les parties au différend ou au conflit doivent faire preuve de leur volonté de faire la paix et de la préserver. Cette volonté, bien sûr, est capitale. Mais il y a un autre aspect à prendre en compte, celui de la crédibilité d'un processus de paix et de la crédibilité du Conseil lui-même. Sans cette crédibilité, les parties sont d'autant moins enclines à respecter un processus de paix ou d'entendre les appels lancés par le Conseil. L'impression que le Conseil traîne les pieds pourrait être aussi fatale à un processus de paix que la mauvaise foi des belligérants. D'où la nécessité absolue pour le Conseil de prendre — et d'être perçu comme prenant — des mesures rapides et décisives.

Enfin, plusieurs participants ont parlé des causes et des conséquences économiques des conflits. Le Secrétaire général et certains autres ont souligné le lien entre paix et développement. Des États Membres africains comme non africains, dont le mien, sont des partenaires de développement, dont l'importance a été soulignée par l'Ambassadeur de l'Ouganda. Des ressources très importantes ont été engagées — et doivent continuer de l'être — pour apporter à l'Afrique les investissements nécessaires à son développement. Il n'est guère judicieux, par conséquent, de compromettre ces investissements nécessaires, tout ça pour des ressources très modestes en comparaison et qui suffiraient à faire toute la différence quant à l'efficacité du maintien de la paix en Afrique.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de la Belgique. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Adam (Belgique) : Monsieur le Ministre, je ne suis pas né comme vous en Afrique, mais j'y ai passé de nombreuses années et comme vous je suis très sensible aux maux et aux malheurs qu'endure ce continent.

Je voudrais d'abord m'associer à ce qui a été dit tout à l'heure par la présidence européenne, en la personne de la représentante de la Finlande. J'ai aussi écouté et entendu avec une particulière attention ce que mes collègues africains ont dit autour de cette table et je voudrais réagir simplement sur trois points.

Premièrement, le sida. J'ai entendu ce que l'Ambassadeur Holbrooke a dit ce matin et je voudrais m'y associer complètement : le sida tue plus que la guerre et le sida tue comme la guerre. C'est-à-dire que c'est une maladie qui tue les hommes valides en âge de produire, en âge de créer. Les survivants sont les enfants et les vieillards, qui sont condamnés à une vie de plus en plus misérable. Par conséquent, je crois que nos pays doivent faire davantage pour pallier cette endémie.

Il n'y a pas que celle-là, malheureusement : le paludisme reste un fléau dramatique en Afrique et d'autres endémies comme la maladie du sommeil continuent de faire des ravages, d'autant plus qu'elles se produisent dans des régions pratiquement impénétrables.

Deuxième point : l'attente des pays africains. J'ai entendu différentes expressions autour de cette table tout à l'heure. Certains parlent de tergiversations, d'autres parlent de doubles critères... Il est vrai que si nous décidons d'attendre que les conditions idéales soient réalisées pour intervenir en Afrique, je crains fort que ces conditions idéales ne se produisent jamais. Si on attend que les conditions soient parfaites pour réaliser une opération parfaite, nous ne ferons jamais rien.

On nous dit que l'ONU n'a plus droit à l'erreur. Je crois malheureusement que toutes les entreprises humaines sont frappées d'erreur de temps en temps et je crois qu'il faut que nous envisagions un certain risque.

Mais j'en arrive, à cause de cela, à notre troisième point : les Africains eux-mêmes. Lors du débat présidé par le Premier Ministre des Pays-Bas, il y a deux mois, j'ai dit — et je crois qu'il est bon de le répéter — que les Africains doivent nous aider à les aider. Je pense en particulier à un pays qui nous est très proche, la République démocratique du Congo, et au processus de Lusaka. Nous voudrions voir les parties africaines, les parties à ce conflit, davantage impliquées dans la mise en oeuvre des engagements qu'elles ont pris à Lusaka, alors qu'au contraire, il y a beaucoup de bruits de guerre, beaucoup de renforts militaires, beaucoup de menaces qui restent présentes sur les différents fronts de cette guerre compliquée et dévastatrice.

J'en appelle à mes amis africains : il faut qu'ils nous aident à les aider. Il faut que la mentalité change, qu'une mentalité de paix s'installe. Dans trop de régions d'Afrique, et pour trop de personnes en Afrique la seule façon d'améliorer leur sort, c'est d'avoir recours aux armes. Je crois que c'est une erreur, je crois qu'il faut que nous leur offrions une autre perspective, basée sur un partenariat Nord-Sud mais aussi Sud-Sud.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant est le représentant du Portugal. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Monteiro (Portugal) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance et de me donner la parole. Vous pouvez me rajouter à la liste. Je suis né et j'ai grandi, moi aussi, en Afrique et je peux donc être rajouté à la liste de l'Ambassadeur des Bahamas.

La première conclusion que je voudrais tirer de cette séance est que nous devons nous efforcer encore plus énergiquement d'exploiter la gamme d'instruments déjà disponibles. J'aimerais en détailler quelques-uns.

Le premier est que l'ONU doit travailler plus étroitement avec les organisations régionales et sous-régionales. L'ONU ne peut pas renoncer à son devoir dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité en déléguant cette responsabilité aux organisations africaines régionales ou sous-régionales. Toutefois, quand l'ONU cherche à obtenir leur aide et leur participation — mécanisme qu'il faut encourager — elle doit être sûre que ces organisations disposent de tous les moyens nécessaires pour s'acquitter de ces fonctions.

Deuxièmement, je voudrais aborder la question du recours insuffisant à la diplomatie préventive — notamment aux missions d'établissement des faits, aux missions du Conseil de sécurité et à d'autres instruments similaires. Je tiens à rappeler l'efficacité de la mission du Conseil de sécurité à Jakarta en septembre dernier, qui a grandement facilité notre travail au Timor oriental. En revanche, je ne peux oublier combien il a été difficile de la mettre en place. Ainsi, j'estime que nous devons utiliser davantage ces instruments et d'autres missions, comme les missions de représentants du Secrétaire général. Je dois ici rendre hommage à la mission dans laquelle était engagé Me Blondin Beye lorsqu'il a trouvé la mort — une mission auprès de quelques capitales africaines, entreprise au dernier moment dans l'espoir d'obtenir le soutien qui persuaderait Jonas Savimbi de respecter le Protocole de Lusaka.

Je voudrais également parler de l'idée du déploiement préventif. Pourquoi les succès obtenus précédemment en matière de déploiement préventif n'ont-ils pas été reproduits ailleurs, et notamment en Afrique?

Un autre instrument auquel les orateurs précédents ont fait référence est celui des sanctions ciblées. C'est un instrument très important, mais les comités des sanctions ne doivent pas être des organes bureaucratiques mais être pragmatiques en procédant par exemple à une évaluation périodique de leur travail et en adoptant une attitude dynamique face à l'exécution de leur mandat. Le Conseil doit encourager cette tendance et peser de tout son poids politique si nécessaire. À défaut, les embargos sur les armes, par exemple, continueront d'être la farce qu'ils sont actuellement.

Dans le contexte des comités des sanctions, je dois saluer le travail de l'Ambassadeur Fowler. C'est un bon exemple qui devrait être suivi.

Nous savons cependant qu'il n'y a pas de panacée pour résoudre les problèmes africains. C'est précisément pourquoi nous sommes fermement en faveur d'une action urgente et soutenue, comme le Secrétaire général l'a demandé ce matin.

Je voudrais relever l'importance d'une composante qui fait habituellement défaut lorsque le Conseil de sécurité traite des conflits en Afrique. Je veux parler de ce que l'on a audacieusement appelé «la consolidation de la paix après les conflits». C'est une idée très importante dont on a longtemps refusé de discuter ici au Conseil de sécurité, et que d'aucuns considèrent comme étant un instrument de l'Assemblée générale. Je pense qu'elle peut être utilisée dans certaines situations, en particulier à l'heure actuelle où l'on envisage de déployer une opération de maintien de la paix en République démocratique du Congo. Je pense que cette opération de maintien de la paix devrait être suivie de composantes de consolidation de la paix. C'est pourquoi je rappelle l'idée qui a été proposée d'organiser une conférence internationale sur la région des Grands Lacs.

Je voudrais dire un dernier mot pour rappeler une évidence. Il ne faudrait pas qu'il y ait concurrence pour la répartition des ressources entre les différentes régions du monde. Comme le Secrétaire général l'a rappelé ce matin, l'Organisation doit fournir les outils, et notamment les ressources financières, pour mettre en oeuvre ses propres résolutions et décisions.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de l'Italie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Francese (Italie) (*parle en anglais*) : Je suis particulièrement heureux d'intervenir à la fin de ce débat fort intéressant car je vois là une occasion d'apprendre et de développer de nouvelles idées sur la manière de traiter d'une région du monde qui est très chère à mon pays.

Monsieur le Président, nous nous félicitons tout particulièrement que ce débat se déroule sous votre présidence, ce soir, pour deux raisons, et en premier lieu, à cause du fond de cette question qui est cruciale et particulièrement d'actualité s'agissant des domaines d'intérêt et des responsabilités de l'ONU. Le caractère très actuel de la question qui nous occupe, à savoir l'Afrique, tient au fait que cette région connaît non seulement des menaces militaires à la paix et la sécurité mais également de nombreuses menaces non militaires. Je pense notamment aux épidémies, aux activités de contrebande, aux problèmes des minorités et autres faiblesses socioéconomiques auxquels l'ONU doit s'atteler avec tous les compétences, les instruments et les mécanismes dont elle dispose.

La deuxième raison étant, bien sûr, que nous apprécions le fait que la délégation britannique, qui assume la présidence du Conseil ce mois-ci, a décidé de convoquer cette séance en utilisant une formule qui permet à un large éventail d'États Membres d'exprimer leurs points de vue en cette instance très importante qu'est le Conseil de sécurité.

Je voudrais dire en commençant cette brève déclaration que nous souscrivons pleinement à l'allocution prononcée par le Représentant permanent de la Finlande, au nom de l'Union européenne. Je limiterai donc mes commentaires à deux aspects essentiels. Le premier concerne une meilleure utilisation des mécanismes et outils spécifiés dans la Charte. Nous considérons que la Charte fait mention d'un certain nombre d'instruments qui doivent être utilisés au mieux. Je pense notamment à l'Article 65 qui est notoirement ignoré. Je pense également à une autre proposition avancée par le Président de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) lui-même à l'Assemblée générale, qui a mis en relief le rôle du groupe de travail à composition non limitée que l'Assemblée générale a décidé de créer, à sa cinquante-troisième session, et dont la décision n'a pas encore été suivie d'effet. Ce groupe de travail pourrait veiller à ce que l'Afrique demeure en tête des priorités des Nations Unies. Comme le Secrétaire général l'a lui-même indiqué dans l'allocution qu'il a prononcée le 8 décembre, le groupe de travail devrait renforcer les efforts et assurer leur coordination afin

de mettre en oeuvre une priorité aussi importante. Sinon, la prolifération d'initiatives risque d'apporter plus de problèmes que de solutions.

À ce stade, je voudrais engager un dialogue avec vous, Monsieur le Président, puisque vous avez fait des propositions très intéressantes au début de cette séance. Vous avez évoqué la question du trafic illicite qui aggrave les crises dans certaines régions et sous-régions de l'Afrique. Je pense notamment à certains organes de l'ONU tels que les comités des sanctions, qui n'utilisent pas pleinement leur potentialité. Il existe des cas où les comités des sanctions n'ont pas été sollicités pendant des années.

De même, vous avez évoqué le fait que le Conseil de sécurité doit être davantage prêt à agir face à diverses crises, ce qui nécessite en premier lieu des ressources financières. Je n'entends pas revenir sur une question qui a déjà été largement développée aujourd'hui mais je tiens à souligner la validité des propositions qui ont été faites pour que l'ONU mobilise davantage de ressources pour financer les opérations de maintien de la paix.

En outre, comme vous l'avez vous-même mentionné à juste titre, Monsieur le Président — nous ne pourrions pas être plus d'accord avec vous — il est nécessaire d'avoir une meilleure capacité logistique d'intervention. Là encore, il s'agit d'un domaine où des améliorations peuvent être apportées, conformément à ce qui a déjà été fait dans des domaines analogues. Je pense en particulier à une base logistique pour les interventions humanitaires située en pleine région méditerranéenne, à proximité de la plupart des crises en matière de paix et de sécurité qui ont éclaté dernièrement. Quelque chose de semblable pourrait être fait pour améliorer la disponibilité des équipements nécessaires pour les interventions destinées à assurer le maintien de la paix.

Je pense à la manière dont le Conseil de sécurité peut prendre de meilleures initiatives, par exemple pour ce qui est des missions envoyées dans les zones de crise. Je voudrais seulement formuler une mise en garde. Dans ce cas, le Conseil de sécurité devrait davantage tenir compte de ce qui a déjà été fait par les organisations sous-régionales et les groupes de pays concernés qui jouent un rôle actif dans certaines régions frappées par une crise, soit parce qu'ils sont situés à proximité de la région en question soit parce qu'ils ont des liens historiques ou d'autres intérêts ou liens de coopération avec cette région.

Deuxièmement, nous nous félicitons de l'accent mis sur les ressources politiques existantes. En effet, nous accueillons favorablement les tentatives faites pour éviter les chevauchements et le double emploi des efforts de médiation. Par ailleurs, nous appuyons les initiatives visant à mettre en commun les ressources de tous les intervenants intéressés qui souhaitent mener une action conjointe dans le cadre de l'ONU. Par exemple, nous estimons que les mécanismes établis en vue de rapprocher dans le cadre de l'ONU les pays et les organisations qui s'occupent de certains pays, comme cela a été fait dans le cas de la Sierra Leone, la Guinée-Bissau et la Somalie, sont très utiles. Nous souhaitons que l'on recoure davantage aux groupes de contact et aux conférences spéciales. À cet égard, nous pensons qu'il serait souhaitable de veiller, dans ces cas, à ce que le Président de l'Union européenne soit présent, eu égard au rôle particulier que l'Europe dans son ensemble joue en Afrique dans le domaine de la coopération et d'autres efforts.

D'une manière plus particulière, la réunion spéciale convoquée le 21 janvier 1999 par le Secrétariat, en coordination avec l'OUA, a examiné les moyens d'appuyer les capacités de l'Afrique en matière de maintien de la paix. Nous espérons qu'une autre réunion analogue sera organisée au début de l'année prochaine avec la participation, cette fois-ci, de l'Organisation de l'unité africaine et des organisations sous-régionales intéressées.

Enfin, nous apprécions la plupart des propositions avancées aujourd'hui et nous souscrivons pleinement aux idées pragmatiques que le Secrétaire général lui-même a présentées à l'ouverture de la présente séance.

Il faut à présent passer de la parole aux actes et prendre des mesures pour que le Conseil réagisse plus rapidement. Il faut également renforcer l'autorité et l'efficacité des mesures qu'il prend pour trouver des solutions à certaines crises. Nous entendons changer l'impression exprimée avec force à l'Assemblée générale, et récemment encore par l'un des distingués représentants permanents de l'Afrique auprès des Nations Unies, lorsqu'il a fait observer que les arguments fréquemment avancés pour justifier l'inaction du Conseil ou la lenteur de son action ont amené les Africains à penser que le Conseil de sécurité est sélectif et que l'ONU dans son ensemble fait preuve de discrimination vis-à-vis de l'Afrique. Il incombe à chacun d'entre nous et notamment aux pays les mieux dotés en termes de moyens et de ressources — à tous les États Membres, en tout cas — de faire en sorte qu'un message différent émane de l'Organisation, indiquant notamment que l'ONU est prête à miser sa crédibilité sur l'Afrique.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de l'Espagne. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Flores (Espagne) (*parle en espagnol*) : Ma délégation souscrit à la déclaration faite par le représentant de la Finlande au nom de l'Union européenne et souligne l'importance du présent débat organisé par la présidence britannique afin d'appeler l'attention de la communauté internationale sur l'ampleur des problèmes que connaît l'Afrique et sur la nécessité de lui consacrer le même intérêt et les mêmes ressources qu'à d'autres parties du monde.

S'agissant de la prévention des conflits, le fait que le Conseil de sécurité traite à titre préventif d'un certain problème constitue déjà en soi un puissant facteur de dissuasion. Les instruments disponibles sont bien connus. Dans toute action menée par le Conseil de sécurité, il est à notre avis fondamental de maintenir trois critères d'action. Il faut préserver l'unité du Conseil de sécurité afin d'éviter que les divergences entre ses membres mènent à une impasse. Nous devons améliorer la transparence des méthodes de travail du Conseil — cette séance en est un bon exemple — afin d'élargir la base d'appui à ses décisions. Les mécanismes de la Charte doivent être strictement respectés, notamment le rôle réservé au Conseil de sécurité et à l'action de diplomatie préventive du Secrétaire général.

S'agissant des opérations de maintien de la paix, nous estimons cruciale la coordination des Nations Unies avec les organisations régionales et sous-régionales africaines et il faut que la communauté internationale coopère pour renforcer les capacités africaines dans ces opérations. À cet égard, l'Espagne participe à l'exercice 2000 du Gabon et a récemment signé un mémorandum avec le Secrétariat pour mettre des forces de déploiement rapide à la disposition de l'ONU.

Enfin, en ce qui concerne le règlement des conflits, les processus de désarmement et de réintégration des combattants dans la vie civile et politique du pays sont décisifs. Le cas de l'Amérique centrale fournit un bon exemple de ce qui peut être fait lorsque des mesures de réconciliation et de reconstruction sont bien appliquées. Le renforcement des institutions démocratiques et la modernisation de la police ainsi que de la sécurité civile sont aussi importants.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a plus d'orateur inscrit sur ma liste. Je voudrais faire quelques remarques finales en ma qualité de Président du Conseil.

Je salue de nouveau le Secrétaire général qui vient de nous rejoindre. Je remercie tous les intervenants d'avoir assimilé l'esprit de ce débat. La volonté quasi générale de garder les interventions brèves et précises nous a permis de progresser. J'aurais préféré pouvoir disposer de plus de temps en vue d'une interaction par la suite. Je sais, par exemple, que l'Ambassadeur des Pays-Bas aurait aimé revenir, mais dans notre connaissance de cette formule — et je relève que l'Ambassadeur de la Sierra Leone a demandé à ce qu'elle devienne une caractéristique des débats du Conseil de sécurité, et cela sera certainement pris en considération —, une interaction accrue pourrait éventuellement s'avérer plus fructueuse.

De nombreuses idées et suggestions utiles ont été avancées et nous avons beaucoup entendu parler de double critère. Nous devons remplacer cette notion par un but commun. Nous devons remplacer les conseils divisés par des mesures communes et le débat d'aujourd'hui est une mesure décisive à cet égard. J'envisage de rendre les conclusions publiques, comme cela a été demandé, et de les distribuer à tous les Membres de l'ONU. J'espère que cela s'intégrera dans le travail futur du Conseil.

Premièrement, il y a un large consensus sur le fait que nous devrions essayer d'instituer des consultations et une coordination régulières et plus structurées entre le Conseil et l'Organisation de l'unité africaine (OUA), et les organes régionaux. Un certain nombre de suggestions utiles ont été faites, telles que des envoyés communs, des missions, des échanges de personnel, des groupes de travail et davantage de séances régulières entre le Conseil de sécurité, l'OUA et les organes sous-régionaux. J'espère que le Conseil fera des propositions précises afin que l'on puisse prendre des décisions avant la fin du mois de janvier sur ce qui devrait être fait et sur la façon de le faire.

Deuxièmement, nous avons entendu des opinions, notamment des États africains, qui envoient un message clair. L'ONU ne répond pas assez rapidement ni assez efficacement aux besoins de l'Afrique en matière de maintien de la paix. Nous avons entendu des suggestions utiles et concrètes : accroître la capacité et la planification du Département des opérations de maintien de la paix de l'ONU, renforcer la capacité de disposer et de déployer rapidement des stocks de matériel essentiel, et obtenir une aide accrue de l'ONU pour créer les propres capacités de l'Afrique en matière de maintien de la paix, y compris par la formation de troupes, l'échange de personnel et des arrangements en matière de partenariats de logistique. Ce sont des éléments majeurs de l'ensemble, et le Conseil a aujourd'hui donné son ferme appui pour les concrétiser davantage.

Les participants ont dit clairement que la fourniture de ressources est vitale. L'importance d'assurer des ressources suffisantes en fonction des mandats a également été soulignée, tout comme les limites du financement par les fonds d'affectation spéciale pour le maintien de la paix. Un appui accru aux efforts régionaux de maintien de la paix a été souligné par des délégations.

Mais il est clair après le débat d'aujourd'hui qu'aucune de ces mesures ne peut remplacer un engagement politique accru de la part du Conseil dans les conflits en Afrique. Ce n'est que par cette volonté qu'il y aura un engagement accru de l'ONU dans le maintien de la paix et donc plus de succès.

Plusieurs propositions importantes ont été faites aujourd'hui : déploiement préventif, missions du Conseil de sécurité mieux rentabilisées, utilisation effective d'amis ou de contacts ou d'autres formes de groupes d'appui, meilleure coopération entre le Conseil et le Conseil économique et social (ECOSOC), notamment dans la consolidation de la paix après les conflits, meilleur usage des canaux diplomatiques disponibles, coordination et coopération accrues avec les groupes régionaux et sous-régionaux, action diplomatique collective plus efficace, au Conseil et de la part des Membres de l'ONU, et application plus ciblée et plus stricte de l'autre instrument essentiel du Conseil : les sanctions et les embargos sur les armes.

De nombreux orateurs ont souligné l'importance décisive de l'action préventive pour gérer les causes profondes des conflits. J'appuie également les appels pour une attention plus soutenue sur la prévention du sida. On estime que 5 500 Africains meurent chaque jour du sida, comme nous l'a indiqué le Secrétaire général. Je suis aussi d'accord sur le fait que les droits des minorités et un partage des pouvoirs effectif dans des sociétés divisées sont importants pour prévenir des conflits.

De nombreux orateurs ont souligné la nécessité d'une alerte rapide plus efficace et d'un échange d'analyses. Pour que cela réussisse, nous devons tous — Secrétariat, OUA et États Membres de l'ONU — apporter notre contribution. Les zones de conflits potentiels doivent être portées à l'attention du Conseil pour lui permettre d'agir à temps. Il nous appartient à tous de recourir au Conseil à cette fin et pour renforcer les mécanismes d'alerte rapide existants, y compris ceux de l'OUA.

J'envisage de revenir au Conseil pour participer à un certain nombre de réunions sur l'Afrique, sous la présidence des États-Unis. Je demanderai à notre représentant permanent de commencer à travailler avec d'autres présents autour de cette table pour assurer une action du Conseil aussi vite que possible après cette séance. J'espère que nous aurons les premiers résultats dans les prochaines semaines. Notre débat montre que nous voulons tous agir vite.

Je terminerai par une remarque : l'Afrique n'est pas toujours mentionnée de façon favorable et elle a de nombreux et réels problèmes. Mais tous ceux qui connaissent et aiment l'Afrique savent qu'elle peut et doit avoir un avenir meilleur pour elle-même, un avenir de paix, de prospérité et de démocratie. Ce sont les Africains qui établiront une paix durable en Afrique. Mais nous devons les aider. Ce débat montre que le Conseil et les Membres de l'ONU sont décidés à le faire.

En ma qualité de Président, je remercie tous ceux qui ont contribué au débat d'aujourd'hui et m'excuse auprès de ceux qui n'ont pu prendre la parole.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 18 h 20.